



INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES
ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

Union des Comores

Unité - Solidarité - Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET SECTEUR BANCAIRE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES
ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

DIRECTION NATIONALE DU RECENSEMENT

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2017

(RGPH-2017)

ANALYSE

THEME 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

Analyste : Mr ALI MOHAMED

Encadreur : Mr BASTOINE MSOMA

Mars 2020



SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
EDS	Enquête Démographique et de Santé
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MICS	Enquête par grappe à Indicateurs Multiples
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds de nations unies pour l'Enfance

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	i
AVANT PROPOS.....	vii
RESUME EXECUTIF	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	2
1.1. CONTEXTE	2
1.1.1. Contexte socioculturel.....	2
1.1.2. Contexte juridique.....	3
1.1.3. Contexte socioéconomique.....	4
1.2. REVUE DE LA LITTERATURE	4
1.3. Aspects méthodologiques	6
1.3.1. Définitions des concepts.....	6
1.3.2. Indicateurs et mode de calcul	6
1.3.3. Les variables de l'analyse différentielle.....	7
1.3.4. Évaluation la qualité des données	9
CHAPITRE 2 : SITUATION MATRIMONIALE DES INDIVIDUS	12
2.1. Situation globale selon le sexe.....	12
2.1.1. Etat matrimonial selon l'âge et le sexe.....	12
2.1.2. Etat matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence	14
2.1.3. Etat matrimonial selon l'île de résidence et le sexe.....	15
2.1.4. Etat matrimonial selon le niveau d'instruction et le sexe	16
2.1.6 Etat matrimonial selon la situation dans l'occupation	17
2.1.6. Etat matrimonial selon le statut dans l'activité	18
2.2. Evolution de l'état matrimonial.....	19
2.3. Caractéristiques comparées des conjoints	20
2.3.1. L'écart d'âge entre les conjoints	20
A. Ecart d'âge selon milieu de résidence.....	20
B. Ecart d'âge selon l'île de résidence	21
2.3.2. Statut de handicap des conjoints comparés.....	21
2.3.3. Les niveaux d'instruction des conjoints comparés	22
2.4. ETAT MATRIMONIAL DES ADOLESCENTS	23
2.4.1. Situation globale selon le sexe.....	23
2.4.2 Etat matrimonial des adolescents selon le milieu de résidence	26

2.4.3 Etat matrimonial selon l'île de résidence	27
CHAPITRE 3 : TYPE DE MARIAGES : LA POLYGAMIE	28
3.1. Situation globale.....	28
3.2. Variation selon certaines caractéristiques.....	29
3.2.1. Polygamie et milieu de résidence	29
3.2.2. Le schéma de la polygamie par âge.....	30
3.2.3. Polygamie et niveau d'instruction.....	31
3.2.4. Polygamie selon le statut dans l'occupation et l'île de résidence	31
3.2.5. Polygamie selon le statut dans l'activité et l'île de résidence	32
3.3. Taux de polygamie selon certaines caractéristiques socioéconomiques essentielles	33
3.4. Evolution de la polygamie.....	35
CHAPITRE 4 : LES RUPTURES D'UNIONS.....	38
4.1. Ruptures d'unions selon le sexe.....	38
4.1.1. Ruptures d'unions par sexe selon le milieu de résidence	38
4.1.2. Ruptures d'union par sexe selon l'île de résidence.....	39
4.1.3. Ruptures d'union par âge selon le sexe.....	39
4.1.4. Ruptures d'union par sexe selon le niveau d'instruction	41
4.1.5. Ruptures d'union par sexe selon la situation dans l'occupation.....	42
CHAPITRE 5 : NUPTIALITE DES CELIBATAIRES.....	44
5.1. Etude au niveau national	44
5.2. Intensité et calendrier de la primo-nuptialité aux Comores.....	45
5.3. Intensité et calendrier de la primo-nuptialité selon l'île de résidence.....	46
5.4. Intensité et calendrier de la primo-nuptialité selon le milieu de résidence	47
5.5. Evolution des principaux indicateurs de nuptialité de 1980 à 2017.....	48
5.6. Déclaration des mariages.....	48
5.6.1. Déclaration selon l'âge et le sexe	48
5.6.2. Déclaration du mariage selon le milieu de résidence	51
5.6.3. Déclaration du mariage et l'île de résidence	51
5.6.4. Déclaration du mariage selon le niveau d'instruction.....	52
CONCLUSION	53
RECOMMANDATIONS	54
BIBLIOGRAPHIE.....	55
TABLEAU SYNOPTIQUE	56

ANNEXES 57

Liste des tableaux

Tableau 1.1. : Evaluation des données sur les maries de 12 ans ou plus	10
Tableau 1.2 : Proportion (en %) des célibataires par groupe d'âges selon le sexe.....	10
Tableau 2.1 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par sexe selon l'état matrimonial	12
Tableau 2.2 : Répartition en (%) de la population de 12 ans ou plus par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe	13
Tableau 2.3 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par sexe selon l'état matrimonial et le milieu de résidence.....	15
Tableau 2.4 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par région de résidence selon l'état matrimonial et le sexe	15
Tableau 2.5 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par niveau d'instruction selon l'état matrimonial et le sexe	16
Tableau 2.6 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans ou plus par situation dans l'occupation selon l'état matrimonial et le sexe	17
Tableau 2.7 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans ou plus par statut dans l'activité selon l'état matrimonial et le sexe	18
Tableau 2.9 : Evolution (en %) de l'état matrimonial entre 2003 et 2017 selon le sexe	20
Tableau 2.10 : Répartition (en %) des couples par milieu de résidence selon l'écart d'âges entre conjoints	20
Tableau 2.12 : Répartition (en %) des couples de chefs de ménage par île et milieu de résidence selon la différence entre le statut de handicap des conjoints	22
Tableau 2.13 : Répartition en (%) du niveau d'instruction de l'époux selon le niveau d'instruction de l'épouse.....	22
(a)	22
Toutefois, les différences entre les sexes sont beaucoup plus prononcées en milieu rural (8,9 points) qu'en villes (5,8 points). Autrement dit, les adolescents se marient plus avec des hommes plus âgés qu'avec les personnes de la même génération.	26
Tableau 2.15 : Répartition (en %) de la population âgée de 12 à 19 ans par état matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence	26
Tableau 2.16 : Etat matrimonial des adolescents de 12 à 19 ans par sexe selon l'île de résidence.....	27
Tableau 3.1 : Répartition (en %) des hommes mariés selon le type de mariage et le nombre d'épouses par île de résidence	28
Tableau 3.3 : Répartition (en %) des hommes monogames et polygames mariés selon le type de mariage et le nombre d'épouses par milieu de résidence.....	29
Tableau 3.4 : Nombre moyen d'épouses par homme marié et homme polygame selon l'île de résidence	30

Tableau 3.5 : Taux de polygamie (en %) par groupe d'âges selon le milieu de résidence	30
Tableau 3.6 : Répartition (en %) des hommes mariés par type de mariage selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence	31
Tableau 3.7 : Répartition (en %) des hommes mariés par type de mariage selon le statut dans l'occupation et la région de résidence	32
Tableau 3.8 : Répartition (en %) des hommes mariés par type de mariage selon le statut dans l'activité et la région de résidence	33
Tableau 3.9 : Indicateurs de polygame par caractéristiques socioéconomiques selon le sexe	34
Tableau 3.10 : Evolution des proportions (en %) des polygames entre 1980 et 2017...	36
Tableau 4.2 : Taux de rupture d'union (en %) par sexe selon le milieu de résidence	39
Tableau 4.3 : Taux de ruptures d'union(en %) par sexe selon île de résidence	39
Tableau 4.5 : Taux de ruptures d'union (en %) par sexe selon le niveau d'instruction	42
Tableau 4.6 : Taux de ruptures d'union par sexe selon la situation dans l'occupation	43
Tableau 5.2 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe aux Comores	46
Tableau 5.3 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe selon l'île de résidence	46
Tableau 5.4 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe selon le milieu de résidence	47
Tableau 5.5 : Evolution de la nuptialité aux Comores de 1980 à 2017	48
Tableau 5.6 : Répartition en (%) de la population de 12 ans et plus par groupe d'âge selon la déclaration du mariage à l'état civil et le sexe	50
Tableau 5.7 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par milieu de résidence selon la déclaration des mariages à l'état civil	51
Tableau 5.8 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par île de résidence selon la déclaration des mariages à l'état civil	51
Tableau 5.9 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par niveau d'instruction selon la déclaration des mariages à l'état civil	52

AVANT PROPOS

Le Gouvernement de l'Union des Comores vient de réaliser du 16 décembre 2017 au 26 janvier 2018, son quatrième (4^{ème}) recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-2017) après ceux de 1980, 1991 et 2003. Au moment où le document essentiel de politique et de programme de développement économique et social vient d'être élaboré ; il s'agit d'une vision appelée Plan Comores Emergent(PCE), accompagné d'un plan de développement intérimaire (PDI). Ce 4^{ème}RGPH vient répondre aux besoins des utilisateurs de données, en fournissant au système statistique national de nouvelles données sociodémographiques et économiques fiables et de qualité.

Parmi les raisons qui ont justifié la réalisation de ce quatrième recensement figurent d'énormes besoins des utilisateurs en données, en vue de saisir les mutations sociales intervenues dans la société comorienne au cours de la décennie. C'est dans ce sens que l'Union des Comores a inscrit cette opération dans sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), à travers son plan d'actions annuel de 2017. Ces données viennent également répondre aux nouveaux besoins, notamment ceux issus du découpage récent du territoire en 54 communes sur la base de la nouvelle loi sur la décentralisation de 2011 promulguée en 2014. Cette situation, en plus de la réorganisation considérable de l'occupation du territoire national, a contribué à faire naître un besoin urgent en données sociodémographiques et économiques pour les entités nouvellement réorganisées.

Face à la demande pressante des collectivités locales et, de façon plus générale, des utilisateurs et producteurs de données, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) a déjà produit et diffusé les résultats préliminaires en juin 2018. Pour parachever le processus, l'INSEED met à votre disposition les rapports d'analyse thématiques du RGPH 2017. La publication de ces rapports thématiques complétera certainement les demandes des acteurs du système statistique national.

Ces résultats sont le fruit de l'appui considérable du Gouvernement comorien qui a pris en charge l'indemnisation du personnel de l'INSEED, mais aussi le financement des activités de cette grande opération nationale par la Banque Mondiale (BM), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Agence Française de Développement (AFD) et le GAVI à qui nous exprimons notre profonde gratitude.

Nous saluons également l'engagement remarquable de l'ensemble du personnel des Directions de l'INSEED, les Gouverneurs, les Préfets, les Maires, les Chefs de village et quartier qui n'ont ménagé aucun effort pour sa réussite. Nous restons également redevables à nos autorités religieuses et coutumières qui ont constitué un relais de plaidoyer efficace auprès des populations. Nous tenons aussi à remercier l'ensemble de la population comorienne pour son entière coopération et la disponibilité dont elle a su faire preuve durant cette opération.

Un remerciement particulier à l'UNFPA pour le financement de la formation de trois démographes comoriens, la mise à la disposition de l'INSEED d'un Conseiller Technique Principal au début des activités pour l'appui à la réalisation de cette opération d'envergure nationale et le recrutement des Consultants Internationaux pour la finalisation de l'analyse des thématiques du RGPH.

Nos remerciements s'adressent, enfin, à nos équipes techniques qui ont montré un dévouement sans faille, aux agents de terrain ayant sillonné toute l'étendue du territoire national en marquant ainsi un acte civique à la mesure de l'importance de ce projet pour le développement de notre pays.

DIRECTEUR GENERAL DE L'INSEED

AHMED DJOUMOI

RESUME EXECUTIF

Ce présent rapport d'analyse sur l'état matrimonial et la nuptialité du Recensement Général de la Population et de l'Habitation 2017 a pour objectif général de déterminer la structure de la population selon la situation matrimoniale. De manière plus spécifique, il vise à :

- Décrire la situation matrimoniale de la population résidente, ses caractéristiques et tendance ;
- Décrire l'état matrimonial des adolescents ;
- Comparer certaines caractéristiques des conjoints ;
- Mesurer les niveaux et les caractéristiques de la nuptialité ;
- Mettre en évidence l'intensité et les caractéristiques des ruptures d'unions (veuvage, divorce), de la polygamie et apprécier leurs évolutions ; et
- Mesurer le calendrier et l'intensité de la primo nuptialité et apprécier leurs évolutions depuis 1980, année du premier recensement aux Comores.

Dans le volet méthodologie, il a été question d'évaluer la qualité des données, la définition des concepts et la présentation des indicateurs avec leur méthode de calcul. Les sous-thèmes abordés dans cette analyse sont relatifs à la description de l'état matrimonial, la nuptialité des célibataires, la polygamie et les ruptures d'unions.

L'analyse de l'état matrimonial à partir des données du recensement de 2017, révèle que 52,7 % de la population de 12 ans ou plus sont mariés et 40,7% sont célibataires. La proportion des personnes en rupture d'unions représente 6,6 %, dont 3,6% de divorcées. La proportion des personnes en union est plus importante en milieu rural (53,5 %) qu'en milieu urbain (50,7%).

La nuptialité est plus précoce chez les femmes que chez les hommes. Les femmes se marient donc plus tôt que les hommes. L'âge médian à la primo-nuptialité des hommes est de 25,7 ans, contre 19,6 ans chez les femmes. Le même constat est fait lorsqu'on analyse l'âge médian au premier mariage selon le milieu de résidence. En milieu urbain, il est en effet de 26,7 ans pour les hommes et de 20,6 ans pour les femmes, et respectivement 25,2 ans et 19,3 ans en milieu rural.

La prise en compte de l'île de résidence montre une situation contrastée : on se marie très jeune à Mwali et beaucoup plus tard à Ngazidja. L'examen de la tendance a révélé l'amorce d'une augmentation de l'âge à la primo-nuptialité chez les hommes et une baisse chez les femmes. La fréquence du célibat définitif est de 3,9 % pour les femmes contre 5,6% pour les hommes, ce qui veut dire que les femmes se marient plus souvent que les hommes.

Un autre indicateur de nuptialité analysé est l'intensité de la nuptialité qui désigne le nombre moyen de mariage par personne. Sur 1000 hommes pris à 15 ans, 944 réussiront à se marier avant l'âge de 50 ans. Chez les femmes, sur la même base de départ que chez les hommes, 961 seront en union avant l'âge limite de 50 ans ; âge au-delà duquel la formation des unions reste marginale.

Une autre caractéristique des unions aux Comores est la pratique de la polygamie estimée à 5,4 %. Elle est nettement plus élevée en milieu rural (6,1%) qu'en milieu urbain (4,1%). Dans ce type d'union, le nombre moyen de femmes par union polygame est 2,1 femmes et que la forme la plus répandue est la polygamie de rang 2, avec deux coépouses.

L'examen des résultats sur les ruptures d'unions montre que la proportion des personnes en rupture d'unions par veuvage est moins élevée que celle des personnes en rupture d'union par divorce, respectivement (2,0 % et 6,2 %). La rupture d'union par veuvage est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, et l'est également plus en milieu rural qu'en milieu urbain.

En ce qui concerne l'état matrimonial des adolescents, ils sont 7% à s'être mariés avant d'atteindre 20 ans. Cette proportion est assez élevée parmi les moins de 18 ans. Une caractéristique du mariage des adolescents est l'accélération du rythme de mariage à partir de 16 ans chez les filles, tandis qu'il est très peu répandu chez les garçons. Compte tenu des risques associés à la grossesse à cet âge et des conséquences sociales chez les jeunes filles, une attention particulière devrait être accordée au mariage et à la fécondité précoce. Pour ce faire, on veillera à faire respecter la loi qui fixe l'âge minimum au mariage à 18 ans.

INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial et de la nuptialité est importante car elle est un élément fondamental de la constitution et de la survie de la famille, et exerce une incidence prédominante dans la dynamique d'une population par l'intermédiaire de la fécondité.

Le mariage est une institution à la fois sociale et juridique qui affecte le comportement procréateur des femmes et joue ainsi un rôle déterminant dans l'exposition au risque de grossesse et, par conséquent, dans le niveau de fécondité. En somme, l'état matrimonial et la nuptialité déterminent les conditions de constitution du noyau familial à travers lequel se déroulent les événements démographiques : la fécondité, la mortalité et la migration.

Cette étude a pour objectif de décrire la situation matrimoniale de la population âgée de 12 ans ou plus au moment du recensement, et de dégager les phénomènes quantitatifs relatifs aux unions conjugales.

L'étude de l'état matrimonial devait permettre de savoir si, à une date donnée, un individu est célibataire, marié, veuf ou divorcé et en plus de connaître des individus contractant plus d'un mariage. Quant à la nuptialité, elle permet de connaître la probabilité pour un individu de se marier ou de rompre son mariage (par divorce ou veuvage).

Le présent rapport s'articule autour de cinq chapitres. Le premier chapitre traite du contexte, devant permettre d'améliorer la compréhension de l'état matrimonial et de la nuptialité, de la revue de la littérature et des aspects méthodologiques. Le deuxième chapitre porte sur la situation matrimoniale de la population résidente et ses variations selon certaines caractéristiques socioéconomiques, et son évolution dans le temps. La dernière section est consacrée aux adolescents. Le troisième a pour objet l'analyse de la polygamie, ses caractéristiques et son évolution aux Comores. Le chapitre suivant traite des ruptures d'union, de leur variation selon certaines caractéristiques socioéconomiques. Le rapport se termine par l'analyse de la primo-nuptialité en termes d'intensité et de calendrier.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Ce chapitre porte sur les éléments du contexte susceptibles d'influer sur l'état matrimonial de la population des Comores. Il s'agira d'examiner les us et coutumes en matière de nuptialité, le contexte juridique qui régit le mariage dans l'Union des Comores, ainsi que du contexte socioéconomique. La deuxième section, relative aux aspects méthodologiques, se focalise sur la définition de quelques concepts clés, des indicateurs et des variables y afférents. Le chapitre se termine par une évaluation de la qualité des données.

1.1. CONTEXTE

1.1.1. Contexte socioculturel

Aux Comores, le mariage est une institution, qui met en union un homme et une femme. Dans cette perspective, l'alliance matrimoniale suppose le respect de certaines règles et coutumes qui ont non seulement une fonction de contrôle, mais également celle de préservation d'une structure de relations. Ceci n'a pas empêché la situation matrimoniale d'être caractérisée par un taux de divorce élevé.

Dans l'ensemble, en cas de rupture d'union, la pratique sociale en Union des Comores n'empêche pas le remariage des hommes et des femmes en particulier si celui-ci intervient à un âge relativement moins avancé. Mais ces coutumes traditionnelles en matière de nuptialité ont évolué avec la modernisation, le contact avec d'autres cultures, la scolarisation et tout récemment, la crise économique.

La société comorienne correspond au modèle matrilineaire et matrilocal. Dans un tel modèle, les enfants appartiennent au lignage maternel. Lorsqu'il y a séparation des conjoints, les enfants restent avec leur mère. Par ailleurs à la naissance d'une fille, ses parents parfois aidés par son ou ses oncles utérins entreprennent la construction de sa maison en vue de sa vie de couple. Au moment du mariage, l'homme s'en vient habiter chez sa femme.

Cependant, on peut noter plusieurs étapes du mariage : il y a le mariage civil et le mariage traditionnel dit Grand mariage. Auparavant, à l'âge adulte, l'homme se met en union dite « petit mariage » ou mariage civil. Cette union est célébrée par un *cadi* (chef religieux), deux témoins et le tuteur de la fille (*waliyi*) selon le rite musulman. Le moment venu, les fonds réunis, l'homme décide de faire le mariage traditionnel ou Grand mariage. Cet événement permet à l'homme et les deux familles des conjoints d'accéder à niveau supérieur d'estime et de noblesse au sein de la société. Mais les cérémonies demandent une grande fortune. En effet, la mise en œuvre de cet événement demande énormément de moyens financiers et matériels dont la plus grande partie vient de la solidarité familiale, des amis et des proches : C'est comme une tontine. La manière d'organiser ces cérémonies varient d'une île à l'autre et d'une région à l'autre au sein d'une île. Par exemple à Ngazidja, on parle d'Anda, Mwali de « Choungou » et Ndzuwani de célébration traditionnelle du mariage. Auparavant, ce type de mariage était endogamique c'est-à-dire les époux doivent provenir d'une même localité et le choix de la femme revenait à la famille de l'époux. Mais avec l'évolution de la société, le Grand Mariage peut réunir deux conjoints issus de villages différents.

La transformation des structures sociales, économiques et culturelles, ainsi générée par le modernisme, conduit à des évolutions du mariage traditionnel. Elles contribuent à l'affaiblissement des règles matrimoniales. Si l'éducation peut être considérée comme un facteur important pour le relèvement de l'âge au premier mariage, il reste que l'augmentation des charges liées aux différentes cérémonies engendre le retard d'entrer en union. On peut noter également, l'influence de la diaspora comorienne en France dans l'organisation de ces cérémonies. L'organisation d'un tel événement devient de plus en plus onéreuse à tel point que cet événement est de plus en plus retardé. En effet, il faut travailler beaucoup d'années afin de trouver les moyens suffisants pour l'achat de l'or pour la femme, les charges des cérémonies et les fonds à donner au village (distribution des fonds aux gens du village) afin d'avoir l'estime et la reconnaissance de la noblesse des villageois.

Bien que l'urbanisation, la scolarisation et le statut de la femme s'améliorent, la polygamie reste encore une pratique répandue dans l'ensemble du territoire, mais demeure toujours un phénomène de générations anciennes. Néanmoins, on observe beaucoup ce phénomène en milieu rural à cause de la tradition et la pauvreté. Elle est due, entre autres, à l'entrée tardive en union des femmes scolarisées et l'ajournement du mariage en particulier, par les jeunes hommes sans emploi ou ayant un emploi précaire. Les femmes entrent alors souvent en union avec un homme déjà marié.

1.1.2. Contexte juridique

En Union des Comores, le code de la famille est le document légal de référence en ce qui concerne la réglementation de la vie des couples, la protection de la famille, les droits et les devoirs des conjoints. C'est un ensemble de principes et d'accords légaux inspirés des valeurs sociales, culturelles et économiques. Ce code stipule à son article 231 que «la famille fondée sur le mariage constitue la cellule de base de la société».

Malgré le fait que le code familial se soit inspiré de la loi islamique (Minihadj) et les us et coutumes, les affaires de familles sont toujours gérées par les cadis (traditions musulmanes) et les coutumes par la majorité des couples.

Le mariage est un contrat d'union légale entre un homme et une femme dont le but est de créer une vie conjugale commune, durable, dans la fidélité, en se portant mutuellement secours et assistance, la pureté et le désir de procréation par la fécondation, et un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations, droits et devoirs réciproques dans l'affection et le respect mutuel. Du point de vue de l'Islam, religion d'Etat aux Comores, le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'accordent en vue d'une union conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation par la fondation, sur des bases solides et sous la direction du mari, d'un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations réciproques dans l'affection et le respect mutuel.

Les éléments constitutifs du mariage sont : les deux époux, le tuteur (le wali), la dot et le consentement. La capacité de se marier peut être accomplie par toute personne douée de raison et âgée d'un minimum de 18 ans révolus. Il est permis de contracter le mariage avec plus d'une épouse si les conditions et la volonté d'équité sont réunies et après information préalable de l'ancienne et de la future épouse ayant stipulé la monogamie

Le mariage se dissout par la mort de l'un des époux, par trois *twalaka*¹ prononcés par le mari, ou par le *twalaka* irrévocable (ou divorce) prononcé par le juge compétent sur requête de l'épouse.

1.1.3. Contexte socioéconomique

Avec un indice de développement humain (IDH) faible estimé à 0,497 (PNUD, 2016), l'Union des Comores occupe la 160ème position sur 188 pays et territoires reconnus par l'ONU. Elle fait partie des pays les plus pauvres du monde. Un tiers (34,5%) de la population Comorienne est pauvre (INSEED, 2014). Cette pauvreté touche beaucoup plus les femmes que les hommes. C'est à Mohéli (50% de la population) et au milieu rural (70% de la population) que le ratio de pauvreté est le plus élevé (PNUD, 2017). C'est dans cette île que la pauvreté a augmenté entre 2004 et 2014. Ensuite, les ménages dirigés par les femmes sont plus touchés par cette pauvreté monétaire que ceux dirigés par les hommes. Il ressort, aussi, de ce même rapport que les cadres et les travailleurs indépendants sont les moins touchés par ce fléau que les autres. La pauvreté est susceptible de retarder l'âge d'entrée en union, en particulier pour le grand mariage.

Par rapport à l'accès à l'emploi, au sens élargi, 25% de la population active sont au chômage (INSEED, 2013). Ce chômage touche davantage les femmes (40%) que les hommes. De plus, la part de la population potentiellement active dans l'ensemble aurait même accru entre 2003 et 2013, passant respectivement de 47% à 50%. Enfin, le taux de chômage aurait augmenté entre 2003 et 2013.

Ainsi, ces difficultés économiques (chômage surtout chez les femmes, baisse des revenus, etc.) peuvent influencer négativement la nuptialité à travers le coût d'organisation du mariage, notamment le paiement de la dot et le coût de la cérémonie du mariage ainsi la prise en charge des besoins quotidiens nécessaires pour la stabilité d'un foyer.

1.2. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Aux Comores, parmi les rares études réalisées sur le mariage et la nuptialité on peut noter celles menées dans le cadre de l'Enquête Démographique et de Santé.

Entrée précoce des filles en union

L'enquête EDS-MICS 2012 montre que les femmes entrent en union relativement tôt puisque trois femmes de 25-49 ans sur dix (31 %) étaient déjà en union en atteignant l'âge de 18 ans, plus de la moitié (56 %) l'était avant 22 ans exacts et un peu plus des deux tiers (69 %) l'étaient déjà en atteignant 25 ans exacts. Cependant, dans le groupe d'âges 45-49 ans, près des deux-tiers des femmes (63 %) étaient déjà en union à 22 ans contre 54 % chez les femmes âgées de 25-29 ans à l'enquête.

¹Twalak= on entend par là la décision prise par le seul époux de se séparer de son épouse, c'est-à-dire la répudiation

L'âge médian à la première union pour les femmes de 25-49 ans est estimé à 20,7 ans et on constate une légère tendance au vieillissement de cet âge à la première union au fil des générations, celui-ci étant passé de 19,7 ans parmi les femmes de 45-49 ans à 21,1 ans chez celles de 25-29 ans. Il se peut que cette modification dans le calendrier de la primo-nuptialité ait joué un rôle dans la baisse de la fécondité observée actuellement aux Comores.

Entrée tardive des hommes en union

Les hommes entrent généralement en union beaucoup plus tard que les femmes. A 20 ans exacts, seulement environ un homme de 25-49 ans sur cinq (17 %) a déjà été en union contre 45 % des femmes du même groupe d'âges. En outre, contrairement aux femmes chez lesquelles l'âge médian à la première union a tendance à vieillir, on constate chez les hommes une tendance au rajeunissement, l'âge médian passant de 28,4 ans dans les générations les plus anciennes, âgées de 45-49 ans à l'enquête à 24,3 ans dans les générations les plus récentes, âgées de 25-29 ans à l'enquête. On assiste donc à un resserrement de l'écart d'âge à la première union entre les hommes et les femmes, celui-ci étant passé de 8,7 dans les générations âgées de 45-49 ans à l'enquête à 3,2 dans celles de 25-29 ans.

Le calendrier de la primo-nuptialité chez les femmes présente des écarts assez importants selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction. L'âge médian pour les femmes de 25-49 ans est plus élevé en milieu urbain (22,3 ans) qu'en milieu rural (20,2 ans) et, en milieu urbain, cet âge médian est plus élevé dans les autres villes qu'à Moroni (22,8 ans contre 21 ans). Les résultats selon l'île font apparaître une différence significative entre Mwali où l'âge médian à la première union est le plus précoce (18,8 ans) et Ndzuwani et Ngazidja dans lesquelles cet âge médian est plus tardif (respectivement 20,8 ans et 20,7 ans).

C'est en fonction du niveau d'instruction et de bien-être économique du ménage que l'on constate les variations les plus importantes. En effet, il semble que l'acquisition d'un niveau d'instruction au moins secondaire contribue à retarder l'âge d'entrée en première union des femmes, celui-ci étant estimé à 24,5 ans pour les femmes les plus instruites contre 19,4 ans pour les femmes sans instruction et 18,8 ans pour celles ayant un niveau primaire. En outre, on constate que l'âge médian à la première union tend à être plus tardif, en comparant les ménages de quintile le plus bas à ceux du quintile le plus élevé variant de 19,1 ans à 24,2 ans.

Les variations de l'âge médian à la première union chez les hommes ne sont pas aussi importantes que chez les femmes mais on retrouve la même influence du niveau d'instruction et du niveau de bien-être économique sur l'âge à la première union que l'on a déjà observée chez les femmes. On peut cependant souligner qu'à la différence des femmes, c'est à Mwali que les hommes entrent en première union le plus tardivement (28,3 ans).

Les femmes en rupture d'union représentent une part relativement importante de la population (7 %), dont 3 % de divorcées, 3 % de séparées et 0,7 % de veuves.

En outre, la polygamie est une pratique relativement répandue aux Comores puisqu'elle concerne pratiquement une femme en union sur cinq (18 %). Cette proportion augmente régulièrement avec l'âge, de 8 % à 15-19 ans à 27 % à 45-49 ans.

Comme c'était décrit un peu plus haut, le Grand Mariage influençait sur la nuptialité des hommes et des femmes, puis après sur la fécondité surtout au niveau des femmes. En effet, le grand mariage avait un effet négatif ou positif sur la fécondité. La fille peut se marier très tôt ou très tard à cause qu'elle attend le Grand mariage. Ce pratique a été réservé les filles aînées. Donc si elle se marie tard alors son âge au premier mariage est trop avancé et sa période d'exposition à avoir des enfants sera courte. D'ailleurs, le Grand mariage engendrait aussi la polygamie. Au moment de faire ce mariage, la famille de l'homme l'oblige à chercher une jeune fille. Mais avec l'évolution de la société et les enjeux financiers, l'homme préfère garder la même femme qu'elle avait épousée avant. Donc, le Grand Mariage n'a pas d'influence sur la fécondité et la nuptialité car l'homme fait cet événement traditionnel avec son conjoint qu'il a depuis longtemps.

1.3. Aspects méthodologiques

1.3.1. Définitions des concepts

Le concept de situation matrimoniale désigne la situation conjugale d'une personne selon les modalités suivantes : célibataire, mariée, divorcée, veuve.

Célibataire : toute personne qui n'a jamais été mariée est déclarée célibataire.

Marié(e) : est mariée, toute personne âgée de 12ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers. Il convient de noter que le mariage est un fait contracté suivant la religion musulmane aux Comores.

Veuf (ve) : toute personne dont l'épouse (époux) est décédé(e), et qui ne s'est pas encore remarié(e)

Divorcé(e) : tout(e) homme (femme) dont le mariage a été dissout selon la loi ou les coutumes

1.3.2. Indicateurs et mode de calcul

- **Proportion des célibataires** : la part des célibataires parmi la population d'âge supérieur ou égal à 12ans.
- **Proportion des mariés** : la part des mariés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans
- **Taux de rupture d'union** : la proportion des veufs/divorcés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 12ans.
- **Taux de polygamie** : c'est la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés.

- **Taux de femmes en union polygame:** c'est la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées.
- **L'intensité de la polygamie :** c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame.
- **L'incidence de la polygamie :** c'est le nombre moyen d'épouses par homme marié.
- **La nuptialité :** c'est l'étude de la survenance des mariages des célibataires dans une génération.
- **L'âge médian au premier mariage:** c'est l'âge auquel la moitié des mariages est célébrée.
- **L'âge moyen au premier mariage :** c'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité.
- **L'intensité de la nuptialité :** c'est le complément à 1 de la fréquence de célibat définitif.
- **Célibat définitif :** c'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle. Cet âge est défini à 55 ans pour les hommes, et à 50 ans pour les femmes.
- **Table de nuptialité du moment :** c'est un ensemble d'indices qui permettent de montrer comment se réalisent les mariages des célibataires à travers les âges. La table de nuptialité indique la chance, à chaque âge pour un célibataire, de contracter un mariage. La table du moment décrit le mariage au sein d'une génération fictive, qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année en l'absence de la mortalité et de la migration. Pour les femmes et les hommes, on prendra à partir de 15 ans compte tenu de l'intensité de la sortie du célibat de chaque sexe.

1.3.3. Les variables de l'analyse différentielle

Les variables âge, niveau d'instruction, statut dans l'occupation, statut dans l'activité, catégorie socioprofessionnelle et nature du handicap feront l'objet de l'analyse différentielle pouvant impacter la formation ou la dissolution du mariage.

Age : pour pallier les mauvaises déclarations d'âge, le regroupement des âges révolus atteints au moment de la collecte, a été fait.

Le niveau d'instruction : nous retenons les modalités suivantes : aucun niveau, primaire, secondaire, supérieur et école coranique dans certains cas.

Le statut dans l'occupation habituelle avec six modalités définies comme suit :

- **Occupé :** dans le cadre cette étude, sont considérées uniquement les personnes de 12 ans ou plus. Les agriculteurs et leurs aides familiaux sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situe dans une période d'inactivité pour des raisons climatiques. Par exemple, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique doit être considéré comme occupé. Il en est de même des travailleurs malades, en

congé, ou en stage (fonctionnaires dans les écoles professionnelles) durant la période de référence.

- **Chômeur** : toute personne sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche d'un emploi pendant la période de référence (30 jours avant la date de référence).
- **Retraité** : est considérée comme retraitée, toute personne de l'un des deux sexes qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement d'une pension versée par l'Etat ou tout autre organisme.
- **Rentier** : toute personne qui ne travaille pas et qui vit exclusivement du revenu de sa propriété ou de son capital.
- **Femme au foyer** : toute personne de sexe féminin qui s'occupe exclusivement des travaux ménagers sans percevoir un salaire en contrepartie.
- **Autre inactif** : toute personne non active en raison d'incapacité physique ou mentale ou bien de vieillesse, ainsi que les oisifs.

Le statut dans l'activité principale avec sept modalités :

- **Travailleur indépendant** : un individu qui travaille à son propre compte et qui n'a pas d'employés qu'il paie mais qui, éventuellement, peut utiliser des aides familiaux ou des apprentis.
- **Employeur** : toute personne qui emploie un ou plusieurs salariés qu'il paie en espèces ou en nature, ou les deux à la fois.
- **Salarié permanent** : toute personne qui travaille pour un employeur privé ou public et qui perçoit une rémunération de façon régulière.
- **Salarié temporaire** : toute personne qui est utilisée pour une période déterminée.
- **Apprenti** : toute personne sans rémunération (sans percevoir de salaire) chez un particulier ou dans une société dans le but d'apprendre un métier.
- **Domestique** : toute personne qui réalise une activité non rémunérée par un ménage à domicile.
- **Aide familiale** : toute personne qui travaille pour un parent ou un membre de sa famille ou de son ménage sans percevoir une rémunération.

La catégorie socioprofessionnelle avec six modalités définies comme suit :

Agriculteur : toute personne qui travaille dans l'agriculture, la pêche, l'élevage, aquaculteur, bûcheron, sylviculteur, maraîcher, horticulteur, etc.

Cadre et professions intellectuelles supérieures : il s'agit des personnes exerçant les professions libérales, cadre de la fonction publique, professeurs, professions scientifiques, professions de l'information, des arts et des spectacles, cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, le corps de l'exécutif, législatif et armée ;

Artisans, commerçants : toute personne qui travaille dans l'artisanat, et le commerce ;

Profession intermédiaire et technicien : il s'agit des instituteurs, des professions intermédiaires de santé, des religieux, des professions intermédiaires administratives de la fonction publique, des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, des techniciens et des agents de maîtrise ;

Employé : employé civil et agent de service de la fonction publique, agent de surveillance, employé administratif d'entreprise, employé de commerce et membre du personnel des services directs aux particuliers

Ouvrier : ouvrier qualifié de type industriel, ouvrier qualifié de type artisanal, chauffeur, ouvrier qualifié de la manutention, du magasinage et du transport, ouvrier non qualifié de type industriel, ouvrier non qualifié de type artisanal

1.3.4. Évaluation la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données est une étape importante de l'analyse de la situation matrimoniale et de la nuptialité. Trois techniques sont utilisées pour cette évaluation.

La première consiste à déterminer le pourcentage des « non-déclarés » par variable intervenant dans l'analyse de l'état matrimonial et de nuptialité. L'analyse des résultats du recensement de 2017 suivant l'état matrimonial montre que dans l'ensemble, 8,2 % des individus n'ont pas déclaré leur état matrimonial, soit 8,8 % des individus de sexe masculin et 7,5 % pour le sexe féminin. La proportion des hommes en milieu urbain qui n'ont pas déclaré leur situation matrimoniale est de 7,9 %, contre 9,3 % en milieu rural. Chez les femmes, cette valeur est de 7,5 % contre 7,6 %. Comme cette proportion dépasse largement les 5%, il y'a lieu de penser que la déclaration par les recensés de leur état matrimonial et de qualité médiocre.

La deuxième technique d'évaluation consiste à comparer le nombre d'épouses et d'époux selon que les hommes sont mariés à une femme, deux femmes, trois femmes ou quatre femmes ou plus. Le rapport femmes mariées/hommes mariés selon les différentes modalités de la situation matrimoniale devrait être égal à 1, 2, 3 ou 4 selon qu'il s'agit de monogames, polygame de rang 2, polygame de rang 3 ou de rang 4 ou plus. Un écart important par rapport à ces résultats attendus suggère que les données ne sont pas de bonne qualité.

Le tableau 1.1 montre que si les résultats sont relativement bons pour les monogames (rapport femmes sous régime monogamique/hommes monogames est égal à un), plus le rang de mariage augmente, plus les résultats s'écartent de ceux attendus. On constate une très grande différence chez les polygames de rang 2, 3 et 4 par rapport aux résultats attendus. Cela dénote des données entachées d'erreurs de déclaration.

Tableau 1.1. : Evaluation des données sur les mariés de 12 ans ou plus

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Total	Rapport (F/H)
Monogame	109 406	113 119	222 525	1,0
Polygame 2	7 729	18 193	25 922	2,4
Polygame 3	655	630	1 285	1,0
Polygame 4	87	158	245	1,8
Polygame (P2+P3+P4)	8 471	18 981	27 452	2,2
Total mariés	117 877	132 100	249 977	1,1

Une autre technique d'évaluation de la qualité des données consiste à observer la série de la proportion des célibataires en fonction de l'âge. Si les données sont collectées sans erreurs de déclaration, la proportion des célibataires doit décroître au fur et à mesure que l'âge augmente, car le célibat est un phénomène non renouvelable.

Le tableau 1.2 montre que la proportion des célibataires décroît régulièrement lorsque l'âge augmente chez les femmes. Par contre, chez les hommes la proportion des célibataires diminue avec l'âge sauf qu'à 12-14 ans, on remarque une proportion inférieure au groupe d'âge suivant qui d'ailleurs, devrait être plus élevée par rapport à celles correspondant aux groupes d'âges restant. Toutefois à 50 ans, chez les femmes, la proportion est supérieure à la précédente.

Tableau 1.2 : Proportion (en %) des célibataires par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âges	Homme	Femme
12-14	76,4	78,2
15-19	83,8	49,3
20-24	76,1	26,2
25-29	55,1	13,3
30-34	32,4	7,2
35-39	18,0	4,2
40-44	9,6	3,5
45-49	6,0	4,0

Les différentes techniques montrent que les données du RGPH2017 relatives à l'état matrimonial sont entachées de quelques erreurs. Néanmoins, elles sont utilisables pour l'analyse.

En guise de conclusion partielle

Dans ce chapitre, il était question de présenter le contexte du mariage, définir les concepts opératoires et évaluer la qualité des données issues du RGPH2017. Aux Comores, comme dans beaucoup de pays, il existe des facteurs pouvant influencer l'entrée en première union des hommes et des femmes. Parmi ces facteurs, il y a les facteurs socioculturels et les facteurs économiques. Il ressort du chapitre que la proportion des personnes âgées de 12 ans ou plus n'ayant pas déclaré leur état matrimonial est de 8,2 % et varie de 8,8 % chez les hommes à 7,5 % chez les femmes. Elle est de 7,9 % en milieu urbain contre 9,3 % en milieu rural. La proportion des non-déclarés dépasse donc le seuil de 5%.

Le nombre de femmes monogames diffère peu de celui d'hommes monogames. Le nombre de femmes polygames est deux fois supérieur à celui d'hommes polygames. La proportion des célibataires est décroissante avec l'âge tant chez les femmes que chez les hommes (à l'exception du groupe d'âge 15-19 &ns). Bien que les données du RGPH2017 soient entachées de quelques mauvaises déclarations, elles seront utilisées pour l'analyse de l'état matrimonial.

CHAPITRE 2 : SITUATION MATRIMONIALE DES INDIVIDUS

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2017, la situation matrimoniale se définit par rapport à la situation de l'individu vis-à-vis du mariage. Cette réponse a permis de classer chaque individu de 12 ans ou plus dans l'une des catégories suivantes : célibataire (jamais marié), marié (en distinguant celui ou celle qui vit sous le régime monogame ou polygame), veuf, divorcé. Dans la description des données qui suivent, cette population pour laquelle les déclarations sont moins précises ou absentes, a fait l'objet d'une attention particulière. L'analyse portera d'abord sur l'ensemble du pays, ensuite sur le milieu de résidence, et, enfin, l'île de résidence.

2.1. Situation globale selon le sexe

Lors du recensement de 2017, 474 738 personnes âgées d'au moins 12 ans ont été dénombrées. La majorité de cette population est mariée (52,7%) (Tableau 2.1). Elle est suivie des célibataires (40,7%). Les divorcés et les veufs sont très minoritaires, avec 3,6% et 3% respectivement. La prise en compte du sexe fait ressortir la même tendance aussi bien chez les hommes que chez les femmes : la prépondérance des mariés, suivis des célibataires. Toutefois, les hommes célibataires sont proportionnellement plus nombreux (47,1%) que les femmes (34,5%), et les femmes mariées plus nombreuses que les hommes mariés. On note également une proportion plus élevée des femmes divorcées ou veuves, comparées aux hommes.

Cette prépondérance des femmes divorcées ou veuves par rapport aux hommes résulte du fait que d'une part, la propension à se remarier des hommes est plus élevée, et, d'autre part, l'espérance de vie des hommes est inférieure à celle des femmes ; d'où une femme a plus de chance de survivre à son mari plutôt que l'inverse.

Tableau 2.1 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par sexe selon l'état matrimonial

Sexe	Etat matrimonial					Effectif
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf (ve)	Total	
Masculin	47,1	50,2	2,1	0,6	100	234 854
Féminin	34,5	55,1	5,1	5,3	100	239 884
Ensemble	40,7	52,7	3,6	3,0	100	474 738

2.1.1. Etat matrimonial selon l'âge et le sexe

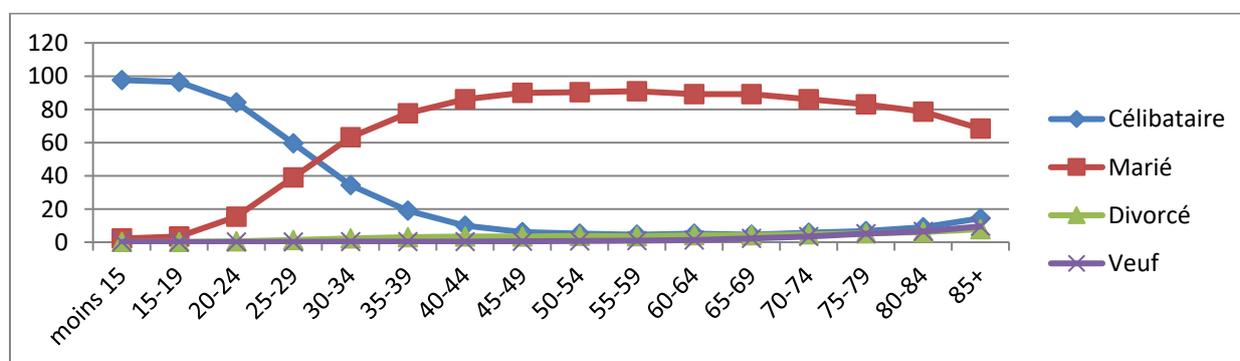
L'état matrimonial de la population présente des différences remarquables selon l'âge. Comme l'indique le tableau 2.2, la proportion des célibataires diminue au fur et à mesure que l'âge avance. La baisse est plus accentuée chez les hommes de 15 à 39 ans et les femmes âgées de 12 à 34 ans. Cette situation s'explique par le fait que les femmes se marient plus précocement que les hommes.

La proportion des célibataires est très élevée pour le groupe d'âges 15-19 ans avec 97,6 % pour les hommes et 96,8 % pour les femmes. Dans le groupe d'âges 30-34 ans, celle des hommes représente 34,4 % et celle des femmes est de 13,9 %. Ces proportions deviennent faibles à partir de 40 ans. On remarque également une hausse continue de la proportion des mariés chez les hommes alors que l'évolution est en cloche chez les femmes (graphiques 2.1 et 2.2). Autrement dit, à partir de 40 ans, les femmes se remarient moins que les hommes. Elles sont plus souvent veuves ou divorcées. En revanche, les hommes continuent de se (re)marrer jusqu'à un âge avancé.

Tableau 2.2 : Répartition en (%) de la population de 12 ans ou plus par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe

Groupe d'âge	Situation matrimoniale							
	Masculin				Féminin			
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve
12-14	97,6	2,2	0,1	0,1	96,8	2,9	0,1	0,1
15-19	96,4	3,4	0,2	0,1	83,7	15,6	0,6	0,2
20-24	84,1	15,3	0,5	0,1	53,1	44,7	1,9	0,4
25-29	59,5	38,9	1,4	0,2	27,5	69,2	2,9	0,4
30-34	34,4	63,1	2,3	0,3	13,9	81,4	4,1	0,7
35-39	19,0	77,6	3,1	0,3	7,5	86,0	5,4	1,1
40-44	10,0	86,0	3,5	0,4	4,4	86,4	7,1	2,1
45-49	6,2	89,9	3,4	0,5	3,6	83,9	8,7	3,8
50-54	5,1	90,3	3,8	0,8	4,2	77,6	10,3	8,0
55-59	4,5	90,9	3,7	1,0	5,1	70,0	12,8	12,2
60-64	5,1	89,2	4,2	1,4	6,6	59,4	12,9	21,1
65-69	4,5	89,1	4,2	2,2	7,5	51,1	13,5	27,9
70-74	5,8	86,0	4,8	3,4	10,0	37,9	14,6	37,5
75-79	6,7	82,9	5,4	5,1	10,5	32,1	14,4	43,0
80-84	8,9	78,5	6,1	6,4	13,1	22,8	15,1	49,0
85+	14,4	68,3	7,8	9,5	16,0	22,6	13,8	47,6
Total	47,1	50,2	2,1	0,6	34,5	55,1	5,1	5,3

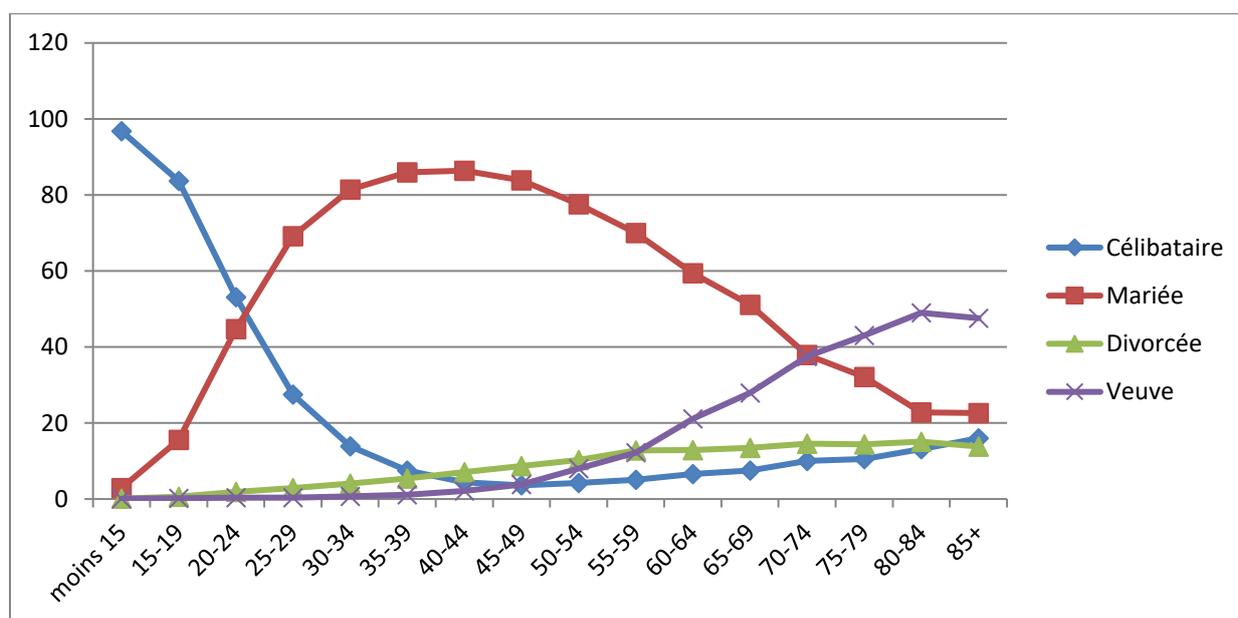
Graphique 2.1 : Répartition (en %) de la population résidente masculine âgée de 12 ans ou plus par âge et état matrimonial.



Quel que soit le sexe, la proportion des personnes en union augmente avec l'âge, jusque 55 – 59 ans chez les hommes et 40 – 44 ans chez les femmes (Graphique 2.1 et 2.2) . Ensuite, elle baisse progressivement chez les femmes alors qu'elle demeure élevée chez les hommes. On note par ailleurs une augmentation rapide de la proportion des veuves à partir de 50 ans.

Ceci s'expliquerait par la forte mortalité masculine, la difficulté du remariage des femmes et la polygamie des hommes. Les proportions des personnes divorcées, bien qu'elles soient faibles, augmentent également avec l'âge.

Graphique 2.2 : Répartition (en %) de la population résidente féminine âgée de 12 ans ou plus par âge et état matrimonial



2.1.2. Etat matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence

L'état matrimonial des personnes résidentes âgées de 12 ans ou plus varie selon le milieu de résidence. Le régime du célibat est cependant plus fréquent en milieu urbain qu'en milieu rural, quel que soit le sexe ; et il concerne davantage les hommes que les femmes, que ce soit en milieu urbain ou rural. La plus faible proportion de célibataires concerne les femmes rurales (33,4 %), et la plus élevée s'observe chez les hommes résidant en milieu urbain (48,7 %).

La situation de veuvage apparaît comme un phénomène essentiellement féminin. En milieu urbain 4,7 % des femmes vivent en situation de veuvage contre une très faible proportion d'hommes (0,6 %). En milieu rural, la tendance demeure inchangée avec respectivement 5,5 % des veuves contre 0,6 % des veufs.

A l'exception des célibataires, majoritairement masculins, le sexe féminin prédomine dans toutes les autres catégories d'état matrimonial.

Les différences de comportements matrimoniaux entre les milieux urbain et rural s'expliqueraient essentiellement par la survivance de certaines pratiques et comportements traditionnels dans le domaine du mariage en milieu rural, et surtout, la précocité de l'entrée en union des femmes par rapport aux hommes (Tableau 2.3).

Tableau 2.3 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par sexe selon l'état matrimonial et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Etat matrimonial				Total	Effectif
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf (ve)		
Urbain						
Homme	48,7	48,4	2,3	0,6	100	77 347
Femme	36,9	53,1	5,3	4,7	100	76 857
Ensemble	42,8	50,8	3,8	2,6	100	154 204
Rural						
Homme	46,3	51,1	2,1	0,5	100	157 506
Femme	33,4	56,0	5,1	5,5	100	163 028
Ensemble	39,7	53,6	3,6	3,1	100	320 534

2.1.3. Etat matrimonial selon l'île de résidence et le sexe

Quel que soit le sexe, le mariage est plus accentué à Ndzuwani et à Mwali qu'à Ngazidja : respectivement 53,0 % et 52,1 % contre 47,8% chez les hommes et 57,9 % contre 52,6% chez les femmes. Autrement dit, le statut de célibat est plus répandu à Ngazidja que dans les deux autres îles (environ 49% contre 45% chez les hommes ; et 35% contre 32,5% à Mwali et 34% à Ndzuwani chez les femmes).

Le divorce est moins fréquent à Ndzuwani, mais il est relativement élevé es deux autres îles. La proportion des divorcés le plus élevée est enregistrée chez les femmes de Mwali (6,9%) et de Ngazidja (6,1%). Pour terminer, il convient de souligner le poids relatif important des veuves, comparées aux veufs, quelle que soit l'île de résidence, en particulier à Ngazidja.

Tableau 2.4 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par région de résidence selon l'état matrimonial et le sexe

Région/île	Etat matrimonial				Total	Effectif
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf		
Homme						
Mwali	44,9	52,1	2,6	0,4	100	15 738
Ndzuwani	45,2	53,0	1,2	0,6	100	96 266
Ngazidja	48,8	47,8	2,8	0,6	100	122 849
Total	47,1	50,2	2,1	0,6	100	134 853
Femme						
Mwali	32,5	57,9	6,9	2,7	100	14 926
Ndzuwani	34,1	57,9	3,7	4,3	100	98 204
Ngazidja	35,1	52,6	6,1	6,3	100	126 753
Total	34,5	55,1	5,1	5,3	100	239 883

2.1.4. Etat matrimonial selon le niveau d'instruction et le sexe

Le niveau d'instruction est l'une des variables qui influencent le comportement matrimonial des individus. La scolarisation peut, non seulement, avoir un impact sur les attitudes individuelles à l'égard des coutumes en général et du mariage en particulier (pratique de la polygamie par exemple), mais elle peut également retarder l'âge au premier mariage. La plupart des garçons qui sont à l'école ajournent leur mariage et les rares filles qui tentent de concilier études et mariage éprouvent d'énormes difficultés et le plus souvent elles finissent par abandonner purement et simplement leur scolarisation ou choisissent de s'orienter vers une formation professionnelle.

Il ressort du tableau 2.5 que la proportion des célibataires est plus élevée chez les personnes ayant un niveau secondaire (60,6 %) et plus faible chez celles qui sont sans niveau d'instruction (33,8%). Cette proportion varie très peu entre les personnes de niveau primaire (46,6 %) et celles de niveau supérieur (45,9 %). En revanche, le veuvage et le divorce diminuent au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. En effet, la proportion des veufs varie de 1,8 % à 0,3 % respectivement pour les sans niveau d'instruction et ceux qui ont un niveau supérieur. Ces données font apparaître des disparités entre les sexes. En effet, par rapport aux célibataires sans niveau d'instruction, il y a plus d'hommes (40,0 %) que de femmes (27,0 %).

En plus, quel que soit le niveau d'instruction, la proportion des veufs est très faible. Aussi, peut-on observer que le veuvage n'a pas de corrélation claire avec le niveau d'instruction. En revanche, le divorce est plus accentué parmi la population sans niveau d'instruction et de niveau primaire. Ensuite, quel que soit le sexe, le divorce touche davantage les individus de niveau primaire et sans niveau d'instruction.

Tableau 2.5 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par niveau d'instruction selon l'état matrimonial et le sexe

Niveau d'instruction	Etat matrimonial					Total	Effectif
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf			
	Homme						
Aucun	40,0	57,4	2,2	0,5	100	1006	
Primaire	54,4	42,9	2,4	0,3	100	48727	
Secondaire	64,3	34,1	1,3	0,2	100	82661	
Supérieur	46,2	52,2	1,5	0,2	100	28588	
Total	57,9	40,1	1,7	0,3	100	160982	
	Femme						
Aucun	27,0	65,5	4,3	3,2	100	906	
Primaire	37,2	56,8	4,4	1,6	100	39963	
Secondaire	56,8	39,8	2,8	0,7	100	78331	
Supérieur	45,6	51,5	2,5	0,5	100	23813	
Total	49,2	46,7	3,2	0,9	100	143013	
	Comores						
Aucun	33,8	61,1	3,2	1,8	100	1912	
Primaire	46,6	49,2	3,3	0,9	100	88690	
Secondaire	60,6	36,9	2,0	0,5	100	160991	

Niveau d'instruction	Etat matrimonial					
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total	Effectif
	Homme					
Supérieur	45,9	51,9	1,9	0,3	100	52402
Total	53,8	43,2	2,4	0,6	100	303995

2.1.6 Etat matrimonial selon la situation dans l'occupation

L'état matrimonial d'un individu peut être différencié par sa situation dans l'occupation. Les résultats contenus dans le tableau 2.6 indiquent que les proportions de célibataires sont moins importantes parmi les personnes en retraite (4,8 %) et les autres inactifs (5,2 %). Autrement dit, les mariés sont relativement plus nombreux parmi les retraités (88,4 %), les autres inactifs (80,3 %) et parmi les occupés (76,5 %). En revanche, les personnes au foyer sont proportionnellement moins nombreuses à être mariées (56,4%) que les autres catégories.

Quelle que soit la situation dans l'occupation considérée, on enregistre plus de célibataires chez les hommes que chez les femmes, à l'exception des autres personnes inactives. Inversement, chez les mariés, on compte plus de femmes que d'hommes, à l'exception des autres actifs pour lesquels la proportion est plus élevée chez les hommes (89,0%) que chez les femmes (61,6%).

On enregistre, par ailleurs, plus d'hommes et de femmes veufs et divorcés chez les retraités et les autres inactifs.

Tableau 2.6 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans ou plus par situation dans l'occupation selon l'état matrimonial et le sexe

Situation dans l'occupation	Etat matrimonial					
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Ensemble	Effectif
Homme						
Occupé	21,1	76,0	0,4	2,5	100	91 356
Chômeur	45,4	51,3	0,5	2,9	100	11 122
Quête d'emploi	47,5	50,3	0,4	1,9	100	6 033
Occupé au foyer	50,9	46,6	0,2	2,3	100	2 956
Retraité/Rentier	28,6	66,0	0,8	4,6	100	476
Autre inactif	4,4	89,0	2,7	3,9	100	2 205
Total	25,3	71,7	0,5	2,5	100	114 148
Femme						
Occupé	12,0	76,4	3,9	6,8	100	53 986
Chômeur (sens large)	22,5	68,3	2,9	6,3	100	13 028
Quête d'emploi (sens large)	19,2	74,1	1,8	4,9	100	9 819
Femme/mère au foyer	27,7	65,9	1,3	5,1	100	3 034
Retraîtée/Rentière	4,3	88,8	2,6	4,2	100	24 668
Autre inactive	7,2	61,6	19,9	11,3	100	1 034
Total	12,6	78,1	3,4	5,9	100	105 569
Comores						

Situation dans l'occupation	Etat matrimonial					
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Ensemble	Effectif
Occupé	17,9	76,5	1,7	4,1	100	145 342
Chômeur (sens large)	33,1	60,4	1,8	4,7	100	24 150
Quête d'emploi (sens large)	30,0	65,0	1,3	3,7	100	15 852
Occupé au foyer/mère au foyer	39,1	56,4	0,8	3,7	100	5 990
Retraité/Rentier	4,8	88,4	2,6	4,2	100	25 144
Autre inactif	5,2	80,3	8,2	6,3	100	3 239
Total	19,2	74,8	1,8	4,2	100	219 717

2.1.6. Etat matrimonial selon le statut dans l'activité

La répartition de la population selon l'état matrimonial et le statut dans l'activité (Tableau 2.7) montre que les personnes mariées sont majoritaires dans la catégorie des indépendants dans l'ensemble (79,3%) et quel que soit le sexe (78,7 % pour les hommes et 80,3 % pour les femmes) ; les autres statuts dans l'activité occupent la position intermédiaire. Les apprentis, qui sont des personnes qui apprennent un métier avec ou sans rémunération, sont principalement des célibataires (77,4%). Ils sont majoritaires chez les hommes (85,7%) que chez les femmes (60,0%). Cette situation s'expliquerait par l'incapacité de ces personnes à assumer les charges familiales, du fait notamment du manque de ressources, et aussi par leur jeunesse pour ce qui concerne les élèves.

En plus, le veuvage concerne davantage les aides familiales (5,7%) alors que le divorce touche majoritairement les domestiques (8,1%). Et, cette tendance reste valable quel que soit le sexe.

Tableau 2.7 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans ou plus par statut dans l'activité selon l'état matrimonial et le sexe

Statut dans l'activité	Etat matrimonial					
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Ensemble	Effectif
	Homme					
Indépendant	18,4	78,7	0,4	2,5	100	47230
Employeur/Patron	25,9	70,7	0,3	3,1	100	4775
Salarié	20,6	76,5	0,3	2,6	100	28550
Apprenti	85,7	13,7	0,2	0,4	100	986
Domestique	28,6	65,8	1,3	4,3	100	234
Aide familiale	14,7	80,3	1,8	3,2	100	4648
Autre	34,6	64,6	0,0	0,8	100	240
Total	20,2	76,8	0,5	2,6	100	86663

Statut dans l'activité	Etat matrimonial					
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Ensemble	Effectif
Femme						
Indépendant	8,1	80,3	4,7	6,9	100	31605
Employeur/Patron	17,1	72,0	2,0	8,8	100	1493
Salarié	17,1	74,7	1,5	6,7	100	12123
Apprenti	60,0	36,2	0,8	3,0	100	473
Domestique	13,1	73,9	3,1	9,8	100	510
Aide familiale	9,9	71,8	10,1	8,2	100	4263
Autre	32,5	60,4	1,8	5,3	100	169
Total	11,3	77,4	4,2	7,0	100	50636
Comores						
Indépendant	14,2	79,3	2,2	4,3	100	78835
Employeur/Patron	23,8	71,0	0,7	4,5	100	6268
Salarié	19,6	75,9	0,7	3,8	100	40673
Apprenti	77,4	21,0	0,4	1,2	100	1459
Domestique	18,0	71,4	2,6	8,1	100	744
Aide familiale	12,4	76,3	5,7	5,6	100	8911
Autre	33,7	62,8	0,7	2,7	100	409
Total	16,9	77,0	1,9	4,2	100	137299

2.2. Evolution de l'état matrimonial

Entre 2003 et 2017, la situation matrimoniale de la population de 12 ans ou plus a connu quelques changements (tableau 2.9). Quel que soit le sexe, la proportion des célibataires a sensiblement diminué, surtout chez les hommes. Alors que plus de la moitié d'hommes était célibataire (51,0%) en 2003, ils sont 47,1% en 2017. Cette proportion a peu varié chez les femmes, passant de 37,1% à 34,5% durant la même période.

Par ailleurs, le poids des mariés n'a cessé d'augmenter depuis 2003, de 45,7% à 50,2% chez les hommes, et de 49,9% à 55,1% chez les femmes. Cet accroissement peut être dû au remariage des hommes et des femmes, ou à la pratique de la polygamie.

Dans l'entretemps, l'ampleur des ruptures d'union a également baissé, surtout chez les Comoriennes. Chez celles-ci, la part des divorcées et des veuves dans l'ensemble est passée de 8,3% en 2003 à 6,6% en 2017.

Il paraît que cette augmentation est due au remariage des hommes et des femmes ou à la pratique de la polygamie des hommes.

Tableau 2.9 : Evolution (en %) de l'état matrimonial entre 2003 et 2017 selon le sexe

	Années					
	2003			2017		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Célibataire	51,0	37,1	43,8	47,1	34,5	40,7
Marié	45,7	49,9	47,9	50,2	55,1	52,7
Divorcé	2,9	7,6	5,3	2,1	5,1	3,6
Veuf	0,4	5,4	3,0	0,6	5,3	3,0
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	179 789	190 199	369 988	234 854	239 884	474 738

2.3. Caractéristiques comparées des conjoints

2.3.1. L'écart d'âge entre les conjoints

A. Ecart d'âge selon milieu de résidence

Sur la base de la reconstitution des couples au sein des ménages à partir du lien de parenté avec le chef de ménage, il a été possible d'évaluer la distribution des écarts moyens d'âges entre conjoints. Rappelons qu'on entend par écart d'âge la différence entre l'âge du mari et celui de l'épouse.

Il ressort du tableau 2.10 que d'une façon générale, les femmes prennent pour mari un homme plus âgé qu'elles. On note par ailleurs très peu de variation de l'écart moyen d'âge selon le milieu de résidence, à l'exception des hommes d'au moins 10 ans plus âgés que leurs épouses. Dans ce dernier cas, on enregistre proportionnellement beaucoup plus des couples en milieu rural (39,5%) qu'en villes (32,2 %). En revanche, les couples où la femme plus âgée, sont peu fréquents (environ 10%). Dans ce dernier cas, on note une grande différence entre milieux de résidence : ces couples sont proportionnellement plus nombreux parmi les citadins qu'en zones rurales (13,4% contre 8,5%). L'émancipation des citadines, comparées aux femmes rurales, pourrait expliquer ce phénomène.

Tableau 2.10 : Répartition (en %) des couples par milieu de résidence selon l'écart d'âges entre conjoints

Milieu de résidence	Ecart d'âge							Total	Effectif
	Même âge	Homme plus âgé de moins de 5 ans	Homme plus âgé de 5-9 ans	Homme plus âgé de 10 ans ou plus	Femme plus âgée de moins de 5 ans	Femme plus âgée de 5-9 ans	Femme plus âgée de 10 ans ou plus		
Urbain	3,9	22,8	27,7	32,2	4,0	4,8	4,6	100	33 279
Rural	2,6	21,5	28,0	39,5	2,0	2,7	3,8	100	71 649
Total	3,0	21,9	27,9	37,2	2,6	3,3	4,0	100	104 928

B. Ecart d'âge selon l'île de résidence

Au niveau national, les mariages entre deux individus du même âge sont très peu fréquents (3%). Il est également rare que les épouses soient plus âgées que leur mari ; avec un minimum de 2,6 % quand la femme est plus âgée de moins de 5 ans, et un maximum de 4% lorsqu'elle a au moins 10 ans de plus (Tableau 2.11). Il convient de noter aussi que, quel que soit le milieu de résidence, les cas les plus fréquents sont ceux où le mari a au moins 10 ans de plus que la femme. C'est, à n'en point douter, le reflet des mariages forcés où une femme jeune est parfois poussée à épouser un homme plus âgé.

La prise en compte de l'île de résidence montre la même tendance partout : les femmes sont nettement moins âgées que leur mari ; et le mariage le plus fréquent est celui où l'homme a au moins 10 ans de plus que l'épouse. Toutefois, on remarque quelques nuances. C'est surtout à Ngazidja qu'on rencontre ce type de couples (42,3%) et, dans une moindre mesure, à Mwali (38,9%). Ça semble être la norme sociale. En outre, on note partout très peu de couples où la femme est plus âgée que le mari. Toutefois, même s'il est assez rare, ce type de couples est plus présent à Ndzuwani (12,1%) que dans les deux autres îles (7,3% à Mwali et 8,1% à Ngazidja).

Tableau 2.11 : Répartition (en %) des couples par île de résidence selon l'écart d'âges entre conjoints

Île	Ecart d'âge							Total	Effectif
	Même âge	Homme plus âgé de moins de 5 ans	Homme plus âgé de 5-9 ans	Homme plus âgé de 10 ans et plus	Femme plus âgée de moins de 5 ans	Femme plus âgée de 5-9 ans	Femme plus âgée de 10 ans et plus		
Mwali	2,8	21,4	29,6	38,9	2,0	2,4	2,9	100	7 553
Ndzuwani	2,9	24,2	28,6	32,0	3,5	4,3	4,5	100	49 705
Ngazidja	3,2	19,6	26,8	42,3	1,9	2,5	3,7	100	47 671
Ensemble	3,0	21,9	27,9	37,2	2,6	3,4	4,0	100	104 928

2.3.2. Statut de handicap des conjoints comparés

Le questionnaire du RGPH 2017 avait une question relative au statut de handicap, dont les différentes modalités sont aveugle/malvoyant, sourd/malentendant, muette, éléphantiasis, infirme membres supérieurs, infirme membres inférieurs et déficience mentale. Le tableau 2.12 fournit le statut combiné de handicap des conjoints.

Quel que soit le milieu de résidence, les personnes vivant sans un handicap se marient majoritairement entre eux (98,6 % en milieu rural et 97,9% en milieu urbain). Les couples avec au moins un membre vivant avec un handicap sont très rares, quasi inexistantes aux Comores. Ils sont relativement un peu plus nombreux en zones rurales (2,1%) qu'en villes (1,4%). Ce phénomène traduit tout simplement le fait que les personnes vivant avec un handicap sont rares aux Comores.

Tableau 2.12 : Répartition (en %) des couples de chefs de ménage par île et milieu de résidence selon la différence entre le statut de handicap des conjoints

Milieu de résidence	Différence entre le statut d'handicap					
	Les deux sans handicap	Homme avec handicap Femme sans handicap	Femme avec handicap Homme sans handicap	Les deux avec handicap	Total	Effectif
Urbain	98,6	0,6	0,5	0,3	100	33 279
Rural	97,9	0,8	0,6	0,7	100	71 649
Total	98,1	0,8	0,5	0,6	100	104 928

2.3.3. Les niveaux d'instruction des conjoints comparés

Il ressort du tableau 2.13 (a) que l'absence d'instruction ne constitue pas un obstacle au mariage pour la femme. Quel que soit son niveau d'instruction, les hommes se marient majoritairement avec une femme n'ayant pas d'instruction. La proportion des femmes non instruites varie peu selon le niveau d'instruction du conjoint (de 55,9% pour l'école coranique à 58,6% pour le primaire). Autrement dit, les hommes se marient majoritairement avec les femmes sans niveau d'instruction : environ six hommes mariés sur dix sont dans cette situation. On note également qu'un homme marié du niveau secondaire sur cinq (20,6%) a une épouse du même niveau. Il en est de même pour le niveau supérieur : il épouse une femme du niveau secondaire une fois sur cinq.

De même, un homme ayant fréquenté l'école coranique a plus de chance d'être marié avec une femme ayant été à la même école, à l'exception de la femme non instruite.

Tableau 2.13 : Répartition en (%) du niveau d'instruction de l'époux selon le niveau d'instruction de l'épouse

(a)

Niveau d'instruction de l'époux	Niveau d'instruction de l'épouse						
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ecole Coranique	Total	Effectif
Aucun	56,6	15,9	11,3	3,7	12,5	100	3520
Primaire	58,6	2,8	19,1	5,9	13,6	100	20538
Secondaire	57,6	2,4	20,6	7,7	11,7	100	29385
Supérieur	57,4	2,5	20,8	9,2	10,1	100	17566
Ecole coranique	55,9	1,9	8,4	2,8	31,0	100	22556
Ensemble	57,4	2,9	17,0	6,2	16,5	100	93565

(b)

Niveau d'instruction de l'époux	Niveau d'instruction de l'épouse						Effectif
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ecole Coranique	Total	
Aucun	3,7	20,6	2,5	2,2	2,8	3,8	3520
Primaire	22,4	21,2	24,7	20,9	18,1	22,0	20538
Secondaire	31,5	26,0	38,1	39,0	22,3	31,4	29385
Supérieur	18,8	16,2	23,0	27,9	11,5	18,8	17566
Ecole coranique	23,5	15,8	11,9	10,9	45,3	24,1	22556
Total	100	100	100	100	100	100	93565
Effectif	53645	2708	15922	5852	15438	93565	

Lorsqu'on se place dans la perspective de la femme (Tableau 2.13 (b)), on trouve des résultats très intéressants, une assez forte corrélation entre niveau d'instruction de la femme et celui du mari. En dehors du niveau primaire, les femmes des autres niveaux d'études se marient très peu avec les hommes sans niveau d'instruction (moins de 4%). Les femmes du secondaire sont mariées majoritairement à un homme du même niveau (38,1%). Il en est de même pour l'école coranique : elles épousent dans 45% des cas un homme ayant fréquenté la même école. Toutefois, cette corrélation ne s'observe pas chez les femmes du primaire et du supérieur. Dans ces deux derniers cas, les femmes se marient plus souvent avec un homme du secondaire (26% et 39% respectivement).

2.4. ETAT MATRIMONIAL DES ADOLESCENTS

Il s'agit ici d'examiner l'ampleur du mariage parmi les adolescents définis comme étant les individus âgés de 12 à 19 ans révolus. L'analyse portera l'ensemble du pays, le milieu et l'île de résidence.

2.4.1. Situation globale selon le sexe

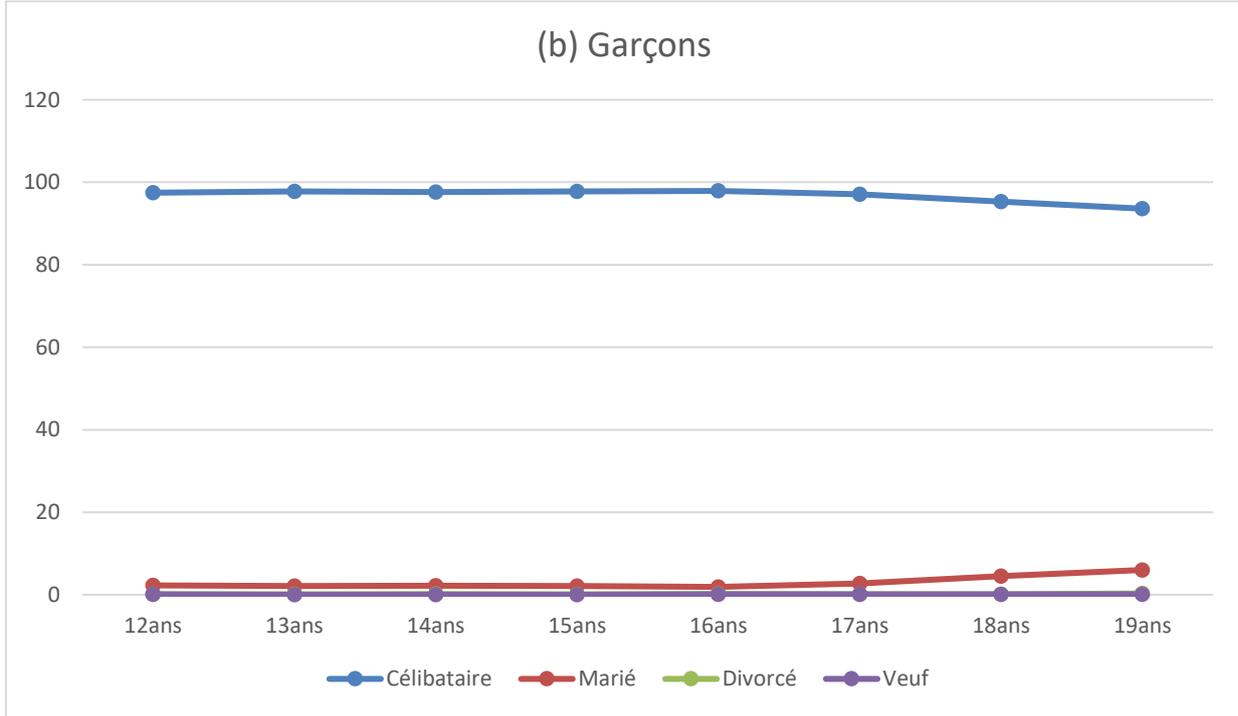
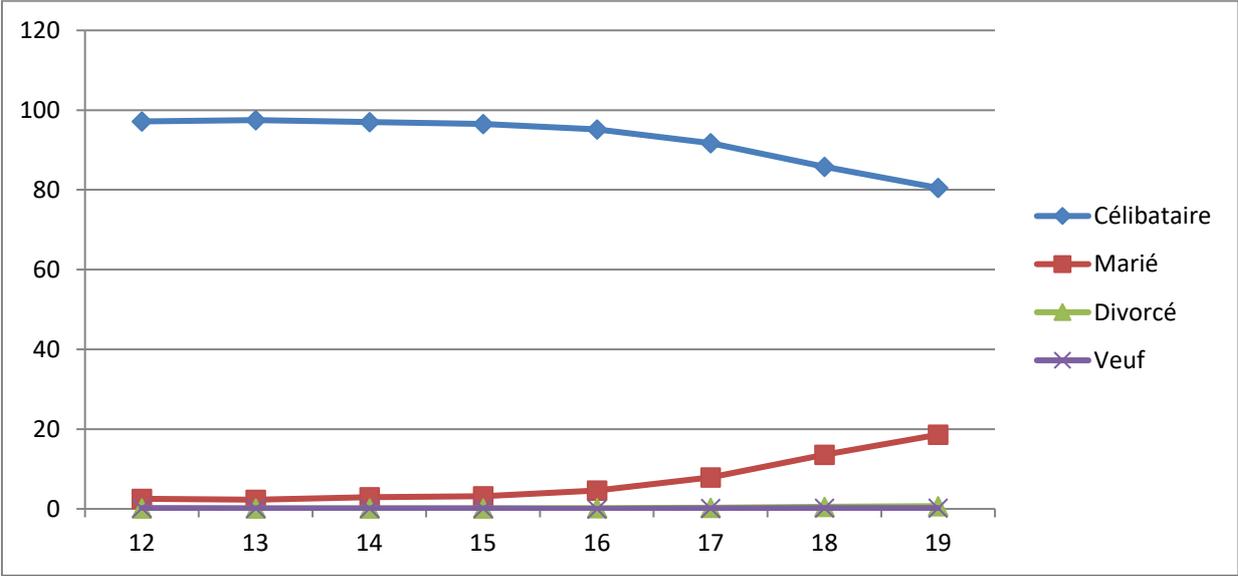
Au total, environ 7% d'adolescents sont mariés, les filles beaucoup plus que les garçons (10,9% contre 2,9%) (Tableau 2.14). En outre, la proportion des mariés augmente avec l'âge, et cette croissance s'accélère à partir de 16 ans chez les adolescentes alors qu'elle est très faible chez les garçons (graphique 2.3). Autrement dit, les filles entrent en vie conjugale beaucoup plus précocement que les adolescents. Aux Comores, le mariage précoce concerne plus les jeunes filles que les garçons.

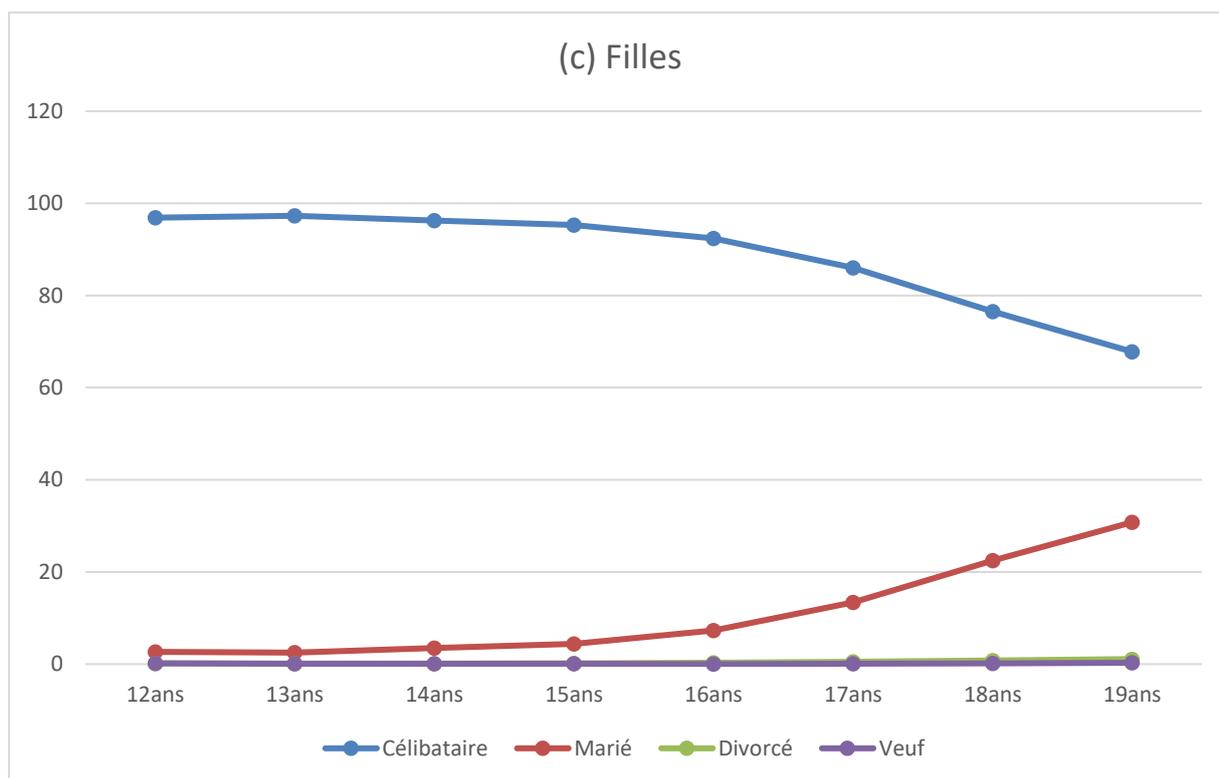
Par ailleurs, alors que l'âge minimum légal au mariage est fixé à 18 ans, on note un certain nombre de mariés avant cet âge, en particulier chez les filles, avec un maximum de 13,4% à 17 ans. Quand on pense à toutes les conséquences sanitaires et socioéconomiques que le mariage et la fécondité précoces peuvent causer aux filles, il y'a lieu de réfléchir sur les meilleures stratégies de lutte contre ce phénomène.

Tableau 2.14 : Répartition (en %) de la population âgée de 12 à 19 ans par état matrimonial selon le sexe

Age	Etat matrimonial					Effectif
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total	
Masculin						
12	97,5	2,3	0,1	0,1	100	7 166
13	97,8	2,1	0,1	0,0	100	7 061
14	97,6	2,2	0,2	0,0	100	6 844
15	97,8	2,1	0,1	0,0	100	7 431
16	97,9	1,9	0,2	0,1	100	6 858
17	97,1	2,7	0,1	0,1	100	7 984
18	95,3	4,5	0,1	0,1	100	7 375
19	93,6	6,0	0,3	0,1	100	6 275
Total	96,9	2,9	0,1	0,1	100	56 994
Féminin						
12	96,9	2,7	0,2	0,2	100	6 739
13	97,3	2,5	0,1	0,1	100	6 827
14	96,3	3,5	0,1	0,1	100	6 945
15	95,3	4,4	0,2	0,1	100	7 154
16	92,4	7,3	0,3	0,0	100	6 644
17	86,0	13,4	0,5	0,1	100	7 610
18	76,5	22,5	0,8	0,2	100	7 504
19	67,8	30,8	1,1	0,3	100	6 482
Total	88,5	10,9	0,5	0,1	100	55 905
Comores						
12	97,2	2,5	0,1	0,2	100	13 907
13	97,5	2,3	0,1	0,1	100	13 888
14	97,0	2,8	0,1	0,1	100	13 789
15	96,5	3,2	0,1	0,1	100	14 585
16	95,2	4,6	0,2	0,0	100	13 502
17	91,7	7,9	0,3	0,1	100	15 594
18	85,8	13,6	0,5	0,1	100	14 879
19	80,5	18,6	0,7	0,2	100	12 758
Total	92,7	6,9	0,3	0,1	100	112 902

Graphique 2..3 : Evolution de la situation matrimoniale de l'ensemble de la population de 12 à 19 ans selon l'âge (a) Comores





La proportion des adolescents en rupture d'union reste extrêmement faible et quasi-identique de 12 à 17 ans et ne commence à augmenter qu'à 19 ans où elle atteint 0,3 %. Quant au veuvage, la proportion varie peu selon l'âge (0,1% - 0,2%).

2.4.2 Etat matrimonial des adolescents selon le milieu de résidence

L'état matrimonial des adolescents comoriens se caractérise par une forte proportion relative des mariées parmi les filles, comparées aux garçons, quel que soit le milieu de résidence. Cela traduit l'entrée précoce des femmes en vie conjugale.

Toutefois, les différences entre les sexes sont beaucoup plus prononcées en milieu rural (8,9 points) qu'en villes (5,8 points). Autrement dit, les adolescents se marient plus avec des hommes plus âgés qu'avec les personnes de la même génération.

Tableau 2.15 : Répartition (en %) de la population âgée de 12 à 19 ans par état matrimonial selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe	Etat matrimonial					Effectif
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Total	
Urbain						
Masculin	96,6	3,1	0,1	0,2	100	17 866
Féminin	90,6	8,9	0,1	0,4	100	17 147
Rural						
Masculin	96,9	2,9	0,1	0,1	100	39 129
Féminin	87,6	11,8	0,2	0,4	100	38 759
Comores						
Masculin	96,9	2,8	0,1	0,2	100	56993
Féminin	88,6	10,9	0,1	0,4	100	55907

2.4.3 Etat matrimonial selon l'île de résidence

L'analyse différentielle de l'état matrimonial des adolescents montre que les proportions des adolescents célibataires sont élevées partout aux Comores, quelle que soit l'île de résidence. Le record des mariages d'adolescentes (12,1%) est enregistré à Ndzuwani alors que le niveau le plus faible est observé à Ngazidja (9,6%). Par contre, chez les garçons, c'est à Ngazidja que l'on compte proportionnellement le plus des mariés (3,6%), et à Ndzuwani le taux le plus bas (2,3%).

Tableau 2.16 : Etat matrimonial des adolescents de 12 à 19 ans par sexe selon l'île de résidence

Groupe d'âge	Etat matrimonial					Effectif
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total	
Mwali						
Masculin	97,1	2,9	0,0	0,0	100	2419
Féminin	87,7	11,8	0,4	0,1	100	3987
Ndzuwani						
Masculin	97,6	2,3	0,1	0,0	100	26661
Féminin	87,4	12,1	0,4	0,1	100	26648
Ngazidja						
Masculin	96,0	3,6	0,1	0,3	100	26112
Féminin	89,8	9,6	0,4	0,2	100	25270
Comores						
Masculin	96,9	2,8	0,2	0,1	100	56993
Féminin	88,6	10,9	0,4	0,1	100	55907

En guise de conclusion partielle

Globalement, la proportion des célibataires est de 40,7 % et les mariés 52,7 %. Dans l'ensemble, les autres statuts tels que les Divorcés et les Veufs restent très marginaux avec respectivement une proportion de 3,6 % et 3,0 %.

Suivant le milieu de résidence, la proportion des célibataires est de 42,8 % en milieu urbain contre 39,7 % en milieu rural ; celle des Mariés: 50,8 % contre 53,6% ; celle des divorcés 3,8 % contre 3,6 % et celle des veufs : 2,6 % contre 3,1 %.

Par rapport aux régions de résidence, chez les hommes comme chez les femmes, la proportion des célibataires est plus élevée dans île de Ngazidja que dans les autres îles, respectivement 48,8 % chez les hommes et 35,1 % chez les femmes contre 44,9 % et 32,5 % à Mwali, l'île cumulant la plus basse proportion.

Suivant le niveau d'instruction, chez les hommes comme chez les femmes, les célibataires sont proportionnellement plus nombreux chez les individus de niveau d'instruction secondaire (respectivement 64,3 % et 56,8 %) comparativement à ceux d'autres niveau d'instruction.

CHAPITRE 3 : TYPE DE MARIAGES : LA POLYGAMIE

Ce chapitre vise à fournir des informations sur le niveau de la polygamie et sa variation différentielle de façon générale. Les principaux points abordés sont l'incidence de la polygamie, sa variation selon les variables sociodémographiques et socioéconomiques. Dans tout le chapitre, le nombre moyen d'épouses sera calculé par rapport aux hommes mariés, c'est-à-dire la polygamie des hommes.

3.1. Situation globale

La répartition des hommes mariés selon le type de mariage montre la prépondérance de la monogamie. Environ 78% des mariés sont monogames, et seulement 6% sont polygames. La forme la plus répandue est celle d'un homme avec deux épouses (polygamie de rang 2).

La prise en compte de l'île de résidence montre que la polygamie est plus pratiquée à Ndzuwani et à Mwali (respectivement 7,9% et 7,0%) qu'à Ngazidja (5,4 %). Il paraît qu'à Ngazidja, cette faible proportion relative, comparée aux autres îles, est due à un changement de comportement lié au grand mariage qu'actuellement, les hommes font avec leurs femmes initiales plutôt que de chercher à en épouser une autre. Dans le passé, l'épouse réservée au grand mariage était une autre femme qui se rajoutait à la première femme.

Parmi les facteurs favorables à la polygamie, on peut citer l'infécondité ou l'insatisfaction, en particulier celle de la première épouse, le changement de statut socioprofessionnel, le prestige social lié à ce type de mariage, voire une mauvaise interprétation des principes de l'Islam.

Tableau 3.1 : Répartition (en %) des hommes mariés selon le type de mariage et le nombre d'épouses par île de résidence

Ile	Mono game s	Polygames			Total Poly	ND	Total marié	
		2 épous es	3 épous es	4 épous es			7=(1)+(5)+(6)	Effectif
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		
Mwali	80,4	6,6	0,3	0,1	7,0	12,6	100	9 397
Ndzuwani	79,0	7,2	0,6	0,1	7,9	13,1	100	58 683
Ngazidja	94,6	4,0	0,4	0,0	4,3	19,1	100	72 502
Ensemble	77,8	5,5	0,5	0,1	6,1	16,1	100	140 582

Tableau 3.2 : Nombre moyen d'épouses par homme marié et homme polygame selon l'île de résidence

Espace géographique	Nombre moyen d'épouses par marié	Nombre moyen d'épouses par polygame
Région		
Mwali	1,08	2,05
Ndzuwani	1,10	2,10
Ngazidja	1,06	2,10
Ensemble	1,08	2,10

Il convient de noter que cette tendance se maintient en considérant le nombre moyen d'épouses par homme marié. Avec 1,1, Ndzuwani est la seule île où ce nombre dépasse la moyenne nationale (1,1), et Ngazidja a le nombre le plus faible (Tableau 3.2). Quant au nombre moyen d'épouses par homme polygame, il ne varie guère selon l'île : il tourne autour de 2, traduisant par là le rang de polygamie le plus répandu, le rang 2.

Pour terminer, on soulignera le poids important des « non déterminés », surtout à Ngazidja (19,1%). Pour cela, les résultats d'analyse devront être considérés avec réserve.

3.2. Variation selon certaines caractéristiques

3.2.1. Polygamie et milieu de résidence

La prise en compte du milieu de résidence montre que les unions polygamiques sont relativement plus fréquentes en milieu rural que dans les zones urbaines (6,6% contre 4,6%) (Tableau 3.3).

Tableau 3.3 : Répartition (en %) des hommes monogames et polygames mariés selon le type de mariage et le nombre d'épouses par milieu de résidence

Région (île)	Monogames	Polygames				ND	Total marié	
		2 épouses	3 épouses	4 épouses	Total Poly		7=(1)+(5)+(6)	Effectif
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		
Urbain	80,4	4,3	0,3	0,0	4,6	15,0	100	44 071
Rural	76,7	6,0	0,5	0,1	6,6	16,7	100	96 511
Total	77,8	5,5	0,5	0,1	6,1	16,1	100	140 582

Cette tendance se maintient en considérant le nombre moyen d'épouses par homme marié ; il est plus élevé en milieu rural (1,09 qu'en zones urbaines (1,06).

Cette différence reflète, à n'en pas douter, l'impact différentiel des facteurs socioéconomiques et culturels dans les deux milieux de résidence.

Tableau 3.4 : Nombre moyen d'épouses par homme marié et homme polygame selon l'île de résidence

Milieu de résidence	Nombre moyen d'épouses par marié	Nombre moyen d'épouses par polygame
Urbain	1,06	2,08
Rural	1,09	2,10
Ensemble	1,08	2,10

3.2.2. Le schéma de la polygamie par âge

Le schéma par âge de la polygamie montre une relation positive entre l'âge et ce phénomène. Quel que soit le milieu de résidence, le taux de polygamie augmente avec l'âge. En villes comme à la campagne, c'est à partir de 45 ans que la polygamie prend de l'ampleur, mais avec des intensités différentes. Alors qu'en milieu urbain, le taux de polygamie atteint 7,5% à 45 – 49 ans pour ensuite culminer à plus de 8% à 50 – 54 ans et 60 – 69 ans, ce taux atteint 7,5% à 40 – 44 ans et culmine à plus de 10% à partir de 50 ans (avec un pic de 14% à 65 – 69 ans) (tableau 3.5).

Cette situation reflète non seulement un effet d'âge, mais certainement aussi celui de génération, les jeunes ayant tendance à rejeter la polygamie, sans doute à cause des nouvelles valeurs culturelles acquises à travers la scolarisation, les médias et les réseaux sociaux, et du fait des conséquences financières qu'entraîne ce type de mariage.

Tableau 3.5 : Taux de polygamie (en %) par groupe d'âges selon le milieu de résidence

Groupes d'âges	Taux de polygamie						
	Urbain		Rural		Ensemble		Effectif
	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	
12 – 14	98,3	1,7	96,9	3,1	97,6	2,4	460
15 – 19	97,7	2,3	97,5	2,5	97,5	2,5	1208
20 – 24	98,8	1,2	98,1	1,9	98,3	1,7	4071
25 – 29	97,8	2,2	96,7	3,3	97,1	2,9	9879
30 – 34	97,1	2,9	95,4	4,6	96,0	4,0	15121
35 – 39	96,1	3,9	94,4	5,6	95,0	5,0	17126
40 – 44	94,6	5,4	92,5	7,5	93,3	6,7	16008
45 – 49	92,5	7,5	90,5	9,5	91,1	8,9	13917
50 – 54	91,6	8,4	88,6	11,4	89,6	10,4	10729
55 – 59	92,7	7,3	88,7	11,3	90,0	10,0	8262
60 – 64	91,6	8,4	88,1	11,9	89,2	10,8	6405

Groupes d'âges	Taux de polygamie						
	Urbain		Rural		Ensemble		
	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Effectif
65 – 69	91,7	8,3	85,9	14,1	87,5	12,5	4949
70 – 74	92,7	7,3	87,6	12,4	88,8	11,2	4071
75 – 79	92,5	7,5	87,9	12,1	89,0	11,0	2525
80 - 84	93,0	7,0	89,5	10,5	90,3	9,7	1664
85 et +	93,2	6,8	90,8	9,2	91,2	8,8	1481
Total	94,5	5,5	92,0	8,0	92,8	7,2	11787
							7

3.2.3. Polygamie et niveau d'instruction

Même si la monogamie est très répandue, quel que soit le niveau d'instruction, les personnes sans niveau d'instruction se distinguent par un pourcentage plus élevé de polygames que le reste (environ 9% contre 6%). Toutefois, on observe chez les mariés non instruits une situation contrastée selon le milieu de résidence. Alors que presque tous les analphabètes sont monogames en villes (97,3%), ils sont 11,5% à être dans une union polygamique en zones rurales (Tableau 3.6).

Par ailleurs, la relation entre instruction et polygamie varie selon le milieu de résidence. En villes, elle a tendance à augmenter avec l'instruction, passant de 2,7% chez les non instruits à 5,4% chez les mariés du niveau supérieur. En milieu rural en revanche, l'inclinaison à la polygamie baisse à mesure que le niveau d'instruction augmente

Tableau 3.6 : Répartition (en %) des hommes mariés par type de mariage selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Niveau d'instruction	Milieu de résidence						
	Urbain		Rural		Ensemble		
	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Effectif
Aucun	97,3	2,7	88,5	11,5	91,2	8,8	577
Primaire	94,7	5,3	93,6	6,4	94,0	6,0	20903
Secondaire	94,8	5,2	92,9	7,1	93,7	6,3	28211
Supérieur	94,6	5,4	92,1	7,9	93,5	6,5	14910
Ensemble	94,7	5,3	93,0	7,0	93,7	6,3	64601

3.2.4. Polygamie selon le statut dans l'occupation et l'île de résidence

De façon générale (Tableau 3.7), la polygamie est relativement plus fréquente parmi les retraités ou rentiers (9,7%), les inactifs (7,9%) et les occupés (7,3%) ; elle est la plus faible chez les personnes en quête de premier emploi (6,1%) et au chômage (6,1%). Mais cette tendance masque des variations selon l'île. A Mwali, les retraités/rentiers (11,8%) et les « occupés » (9,0%) sont relativement plus nombreux à être polygames. A Ndzuwani, à ces deux statuts s'ajoutent les chômeurs (8,3%). A

Ngazidja, les polygames sont les plus nombreux chez les retraités/rentiers (8,2%) et les inactifs (8,2%).

Tableau 3.7 : Répartition (en %) des hommes mariés par type de mariage selon le statut dans l'occupation et la région de résidence

Situation dans l'occupation	Ile de résidence									
	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Total			Effectif
	Mono game	Poly game	Mono game	Poly game	Mono game	Poly game	Mono game	Poly game	Total	
Occupé	91,0	9,0	90,6	9,4	94,9	5,1	92,7	7,3	100	87860
Chômeur	95,2	4,8	91,7	8,3	95,7	4,3	93,9	6,1	100	7252
Quête 1 ^{er} emploi	94,9	5,1	92,5	7,5	96,1	3,9	93,9	6,1	100	3761
Retraité/rentier	88,2	11,8	88,2	11,8	91,8	8,2	90,3	9,7	100	2496
Autre Inactif	96,7	3,3	91,9	8,1	91,8	8,2	92,1	7,9	100	12482
Total	91,9	8,1	90,8	9,2	94,5	5,5	92,7	7,3	100	113856

Il est fort probable que les différences observées selon le statut dans l'occupation reflètent les comportements différentiels selon les générations, plutôt qu'une norme associée à un statut particulier. Les vieilles générations (retraités/rentiers et inactifs) seraient plus enclines à la polygamie que les jeunes (en quête du premier emploi).

3.2.5. Polygamie selon le statut dans l'activité et l'île de résidence

Le statut dans l'activité comme le niveau d'instruction et la situation dans l'occupation différencie les individus dans la pratique de la polygamie.

Le tableau 3.8 fait ressortir la prédominance des hommes polygames chez les indépendants (7,8 %), « Autre statut d'activité » (7,6 %), et, à moins d'un degré moindre, les salariés (7,1%) dans l'ensemble du pays. Ainsi, la polygamie est plus élevée chez les travailleurs indépendants (7,8%) et plus faible chez les domestiques (2,9%). Les autres statuts occupent la position intermédiaire.

Ensuite, la polygamie varie selon l'île de résidence. Elle est plus pratiquée à Ndzuwani (9,5%) et Mwali (9,2%) que Ngazidja (5,0%). Ainsi, à Mwali, la polygamie est plus pratiquée chez les salariés (10,7%), suivi des travailleurs indépendants (8,6%) et les employeurs (8,6%) alors qu'aucune aide familiale ne pratique pas la polygamie. Pour Ndzuwani, ce sont toujours les salariés (10,8%) et les travailleurs indépendants (9,5%) qui occupent les deux premières positions, suivi des apprentis (8,1%) pour la pratique de la polygamie alors qu'elle est faiblement pratiquée chez les domestiques. Quant à Ngazidja, c'est plutôt les individus qui ont comme statut « autre » qui sont les plus concernés par la polygamie (7,8%), suivi par les travailleurs indépendants (5,6%). Comme à Mwali, la polygamie est rarement pratiquée chez les individus qui ont comme statut « Aide familiale »

Tableau 3.8 : Répartition (en %) des hommes mariés par type de mariage selon le statut dans l'activité et la région de résidence

Statut dans l'activité	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		National		Total	Effectif
	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame		
Indépendant	91,4	8,6	90,5	9,5	94,4	5,6	92,2	7,8	100	46627
Employeur	91,4	8,6	92,5	7,5	96,6	3,4	94,7	5,3	100	4325
Salarié	89,3	10,7	89,2	10,8	95,4	4,6	92,9	7,1	100	20539
Apprenti	91,1	8,9	91,9	8,1	96,6	3,4	94,3	5,7	100	7397
Domestique	92,3	7,7	98,9	1,1	95,8	4,2	97,1	2,9	100	172
Aide familial	100,0	0,0	93,2	6,8	98,0	2,0	94,6	5,4	100	186
Autre	95,4	4,6	92,5	7,5	92,2	7,8	92,4	7,6	100	2305
Total	90,8	9,2	90,5	9,5	95,0	5,0	92,7	7,3	100	81551

3.3. Taux de polygamie selon certaines caractéristiques socioéconomiques essentielles

Le tableau 3.9 fournit l'incidence de la polygamie selon le niveau d'instruction, le statut dans l'occupation, le statut dans l'activité et statut de handicap.

Niveau d'instruction

L'incidence de la polygamie diminue avec le niveau d'instruction, à l'exception du supérieur où l'on observe un petit rebond. Cette incidence est nettement plus élevée parmi les élèves de l'école coranique et les analphabètes. On compte en moyenne deux plus de polygames dans ces deux catégories que dans le reste (11,3% et 10,2% respectivement contre moins de 5,5%) (tableau 3.9). Cette tendance s'observe quel que soit le sexe. Toutefois, on note que l'incidence de la polygamie est plus forte chez les femmes que chez les hommes ; elle est également plus forte parmi les personnes du niveau supérieur que parmi celles du secondaire. Les individus du secondaire seraient plus enclins à la polygamie que ceux du secondaire.

Si l'attachement aux traditions peut expliquer la forte propension à la polygamie chez les analphabètes et les anciens élèves de l'école coranique, Il n'en va pas de même pour les gens du supérieur, en particulier les femmes. Non seulement la scolarisation retarde l'âge au mariage, mais il devient également difficile, surtout pour les filles, de trouver un célibataire (qui doit en plus être plus âgé qu'elle). Cela expliquerait en partie la remontée de l'incidence au niveau supérieur.

Tableau 3.9 : Indicateurs de polygame par caractéristiques socioéconomiques selon le sexe

Caractéristiques socioéconomiques	Taux de polygamie			Nombre moyen d'épouses /homme polygame	Nombre moyen d'épouses/homme marié
	Homme	Femme	Total		
Niveau d'instruction					
Coranique	10,3	12,1	11,3	2,12	1,11
Aucun	7,2	12,8	10,2	2,1	1,1
Primaire	3,4	7,4	5,2	2,10	1,07
Secondaire	2,9	4,9	3,9	2,11	1,07
Supérieur	4,6	6,2	5,3	2,08	1,08
Statut d'occupation					
Occupé	7,4	12,3	9,2	2,10	1,09
Chômeur	4,0	9,5	7,0	2,13	1,07
Quête 1 ^{er} emploi	4,1	10,6	8,1	2,12	1,07
Femme foyer	3,2	8,2	5,7	2,10	1,07
Retraité	4,2	12,0	11,9	2,14	1,06
Autre inactif	11,0	10,2	10,7	2,15	1,13
Statut dans l'activité					
Indépendant	8,2	13,6	10,3	2,11	1,10
Employeur	5,2	10,4	6,4	2,10	1,08
Salarié	6,9	10,2	7,9	2,08	1,09
Apprenti	0,5	4,0	1,6	2,13	1,06
Domestique	6,8	10,6	9,4	2,24	1,08
Aide Familiale	9,1	11,0	10,0	2,11	1,10
Autre	4,2	5,3	4,6	2,15	1,06
Handicap					
Aucun	4,8	8,0	6,4	2,11	1,08
Handicap	4,4	9,2	6,8	2,16	1,10

Le statut dans l'occupation

L'analyse de la polygamie selon le statut dans l'activité fait ressortir le même constat que dans le paragraphe précédent : la propension à la polygamie est la plus élevée chez les retraités/inactifs et les « occupés » (tableau 3.9). Toutefois, la prise en compte du sexe montre une situation contrastée : alors que chez les hommes, seul le statut d'inactif et, dans une moindre mesure, celui d'occupé sont associés à une incidence élevée de polygamie, chez les femmes, cette incidence est relativement élevée quel que soit le statut d'occupation. En d'autres termes, le statut dans l'occupation ne discrimine guère les femmes par rapport à la propension à la polygamie, contrairement aux hommes.

Le statut dans l'activité

On note une incidence élevée chez les « indépendants » (10,3%), les « aides familiales » (10%) et les domestiques (9,4%). Elle est beaucoup plus faible chez les « apprentis » (1,6%) et les « autres » (4,6%). A l'instar du statut dans l'occupation, on note une différence substantielle selon le sexe. Chez les femmes, à l'exception des apprentis (4%) et « autres » (5,3%), le taux de polygamie dépasse les 10%, avec un pic à 13,6% chez les « indépendantes ». Chez les hommes, en revanche, l'incidence est la plus élevée chez les « aides familiales » (9,1%) et les « indépendants » (8,2%), et de loin la plus faible chez les apprentis (0,5%).

La situation des « apprentis » peut s'expliquer, entre autres, par sa jeunesse (ce sont pour la plupart des élèves, des étudiants) qui les pousse à prendre une certaine distance vis-à-vis des us et coutumes matrimoniaux. En outre, leur statut dénote la précarité de leur situation, due au peu, voire manque, de ressources, qui ne leur permet pas de prendre une autre épouse. Quant à la prépondérance relative des polygames parmi les femmes « indépendantes », elle peut s'expliquer par la pratique, que font certains hommes polygames (les riches en particulier), consistant à allouer à leurs coépouses un capital pour s'établir à leur propre compte.

Le statut de handicap

La pratique de la polygamie touche également les personnes vivant avec un handicap. Celles-ci sont même proportionnellement légèrement plus nombreuses à être dans union polygamique que les personnes sans handicap (6,8% contre 6,4%) (Tableau 3.9). Cette tendance se maintient quel que soit le sexe, mais avec un écart plus grand chez les femmes que chez les hommes (1,2 point contre 0,4 point). Toutefois, il reste à savoir si c'est la survenue d'un handicap chez la femme qui a ouvert la voie à la polygamie, poussé le mari à épouser une autre femme ; ou si cela a poussé la femme à s'engager dans une union polygamique.

3.4. Evolution de la polygamie

Hormis les données de 2003, l'évolution de la polygamie aux Comores baisse depuis le recensement de 1980. Ceci se traduit par une diminution régulière de la part des polygames parmi les mariés, entre 1980 et 2017, de 19,0 % à 11,0 %. Par ailleurs, on note une évolution contrastée selon les îles. Alors qu'à Mwali, la proportion des polygames n'a guère varié entre 1980 et 2017 (autour de 13%), elle a chuté de façon drastique à Ngazidja (passant de 22% en 1980 à 9% en 2017) (Tableau 3.10), et, dans une moindre mesure, à Ndzuwani (-4,2 points). Si cette tendance se maintient, l'incidence de la polygamie devrait encore diminuer aux Comores dans les années à venir.

Tableau 3.10 : Evolution des proportions (en %) des polygames entre 1980 et 2017

Iles	Années			
	1980	1991	2003	2017
Mwali	13	10	14,2	13,1
Ndzuwani	17	19	22,0	12,8
Ngazidja	22	15	19,1	9,2
Comores	19	16	20,1	11,0

En guise de conclusion partielle

Même si la monogamie est la forme matrimoniale la plus répandue aux Comores (77,8%), on observe des variantes selon l'île et le milieu de résidence. Le poids des polygames parmi les mariés serait relativement plus élevé à Ndzuwani et Mwali qu'à Ngazidja, en milieu rural qu'en villes. De même l'analyse par âge montre une différenciation entre les jeunes (moins de 30 ans) et les personnes d'âge mûr (50 ans ou plus). La polygamie est moins fréquente dans le premier groupe que dans le deuxième. Cette « cassure » s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en zones rurales, mais à des niveaux différents.

Quant à l'instruction, elle ne différencie guère les mariés selon le type de mariage, à l'exception des analphabètes en milieu rural. En outre, les retraités/rentiers et les autres inactifs sont plus enclins à la polygamie que les autres mariés. Mais cela varie selon les îles. A Mwali, la polygamie est relativement plus fréquente parmi les retraités/rentiers et les « occupés » ; à Ndzuwani, elle est élevée chez tout le monde, à l'exception des personnes au foyer ; et à Ngazidja, elle est plus importante chez les retraités/rentiers et les autres inactifs. L'analyse a également mis en exergue la relation inverse entre l'incidence de la polygamie et le niveau d'instruction. Elle diminue à mesure que le niveau d'instruction augmente, à l'exception du niveau supérieur.

On retiendra enfin que le régime polygamique a perdu beaucoup de terrain aux Comores depuis 1980, passant de 19% en 1980 à 11% en 2017. Toutefois, cette tendance d'ensemble masque des variations selon l'île de résidence. Si le poids de la polygamie a sensiblement baissé à Ngazidja (de 22% à 9%) et, dans une moindre mesure, à Ndzuwani (de 17% à 12,8%), il n'a guère varié à Mwali ; qui est devenue l'île à la plus forte incidence de polygamie des Comores.

CHAPITRE 4 : LES RUPTURES D'UNIONS

Dans ce chapitre il s'agit d'examiner seulement l'ensemble des individus qui déclarent avoir connu une vie conjugale, qu'elle soit en cours ou pas. Cela permet de mesurer le poids réel des unions rompues dans l'ensemble des unions déclarées au sein de cette population. Seront examinés de façon distincte les veufs et les divorcés parmi l'ensemble des unions en cours au moment de la collecte, en vue de mettre en évidence leur ampleur et les liens avec leurs caractéristiques individuelles. Ces analyses seront faites au niveau national, des îles, ainsi qu'au milieu de résidence.

4.1. Ruptures d'unions selon le sexe

La population des non célibataires est constituée d'individus mariés, veufs et divorcés. La rupture d'union peut intervenir suite au veuvage ou au divorce. Environ une personne non célibataire sur dix est soit veuve, soit divorcée (Tableau 4.1). Et ce phénomène est trois fois plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (16% contre 5,2%).

Le faible taux de veuvage chez les hommes pourrait s'expliquer par le remariage plus rapide des hommes, comparés aux femmes, après la dissolution du mariage par le veuvage, voire pour le divorce.

Le cycle de vie familiale et matrimoniale (infécondité, mariage précoce, désiré ou imposé, pratique, dans certains cas, de la polygamie), la modernisation (urbanisation, désenclavement du lieu de résidence) et le statut socioéconomique de la femme (autonomie financière) peuvent être les facteurs associés au risque de ruptures d'unions par divorce aux Comores.

Tableau 4. 1 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par sexe selon le statut du mariage

Sexe	Statut du mariage				
	Marié	Veuf	Divorcé	Ensemble	Effectifs
Homme	94,8	1,2	4,0	100	124 334
Femme	84,0	8,1	7,9	100	157 095
Ensemble	88,8	5,0	6,2	100	281 429

4.1.1. Ruptures d'unions par sexe selon le milieu de résidence

Le taux de ruptures d'union tourne autour de 11% quel que soit le milieu de résidence, avec un peu plus de divorce que de veuvage. Toutefois, en villes comme en campagne, le taux de ruptures est beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes : 15,9% contre 5,9% en milieu urbain ; et 15,9% contre 5,0% en milieu rural. En d'autres termes, les femmes font face au veuvage et au divorce plus que les hommes en milieu rural comme en zones urbaines. On note par ailleurs un très faible taux de ruptures par veuvage chez les hommes, quel que soit le milieu de résidence (1,4% et 1,2% respectivement en villes et en campagne).

Tableau 4. 2 : Taux de rupture d'union (en %) par sexe selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Veuvage	Divorcé	Veuvage	Divorcée	Veuvage	Divorcé
Urbain	1,4	4,5	7,5	8,4	4,6	6,6
Rural	1,2	3,8	8,3	7,6	5,2	6,0
Ensemble	1,2	4,0	8,1	7,9	5,0	6,2

4.1.2. Ruptures d'union par sexe selon l'île de résidence

L'île de résidence différencie les mariés par rapport aux ruptures d'union. Elles sont relativement plus fréquentes à Ngazidja (environ 14%), et, dans une moindre mesure, à Mwali (10%, Tableau 4.3). Elles le sont beaucoup moins à Ndzuwani (8%). Dans les deux premières îles, ces ruptures sont principalement dues aux divorces, surtout ceux des femmes. Ceux-ci représentent 10% et 9% des femmes non célibataires à Mwali et Ngazidja respectivement. En outre, le taux de veuvage est relativement faible, comparé au divorce, à Mwali en particulier (2,5%). En revanche, le veuvage touche environ 10% des femmes à Ngazidja. Il convient de noter, enfin, que, quelle que soit l'île de résidence, les ruptures concernent les femmes beaucoup plus que les hommes. A Ngazidja par exemple, environ une femme non célibataire sur cinq (19%) est soit veuve, soit divorcée.

La mortalité différentielle selon le sexe (en faveur des femmes) explique, entre autres, la faible incidence de veuvage chez les hommes, comparés aux femmes. De même, le remariage rapide des hommes après le divorce est un discriminant du taux de divorce selon le sexe. L'étude du parcours matrimonial pourrait faire ressortir les divorces des hommes, qui sont masqués par l'analyse du moment.

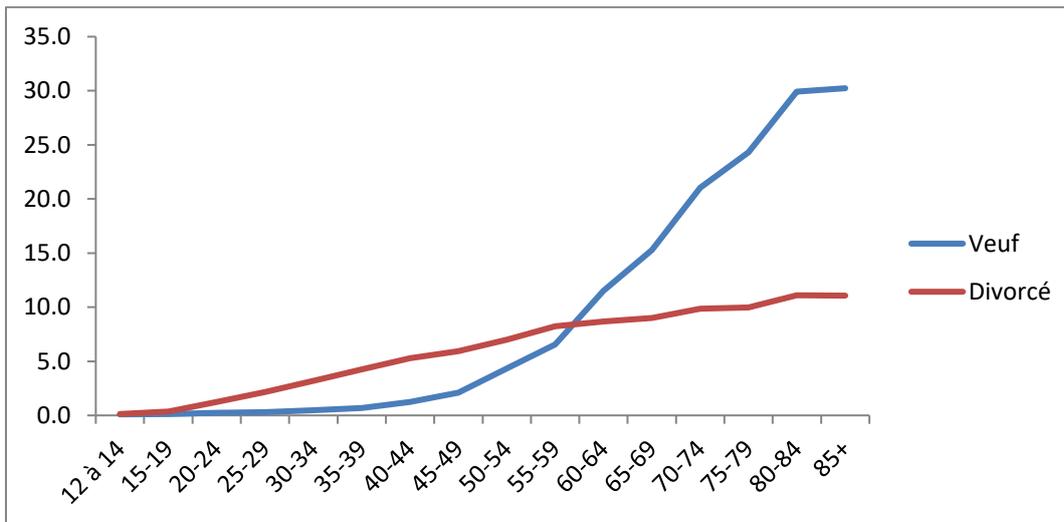
Tableau 4.3 : Taux de ruptures d'union(en %) par sexe selon île de résidence

Région	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Veuf	Divorcé	Veuve	Divorcée	Veuf	Divorcé
Mwali	0,8	4,7	3,9	10,3	2,5	7,7
Ndzuwani	1,1	1,2	6,6	5,6	4,1	4,0
Ngazidja	1,3	5,5	9,7	9,3	6,0	7,7
Ensemble	1,2	4,0	8,1	7,9	5,0	6,2

4.1.3. Ruptures d'union par âge selon le sexe

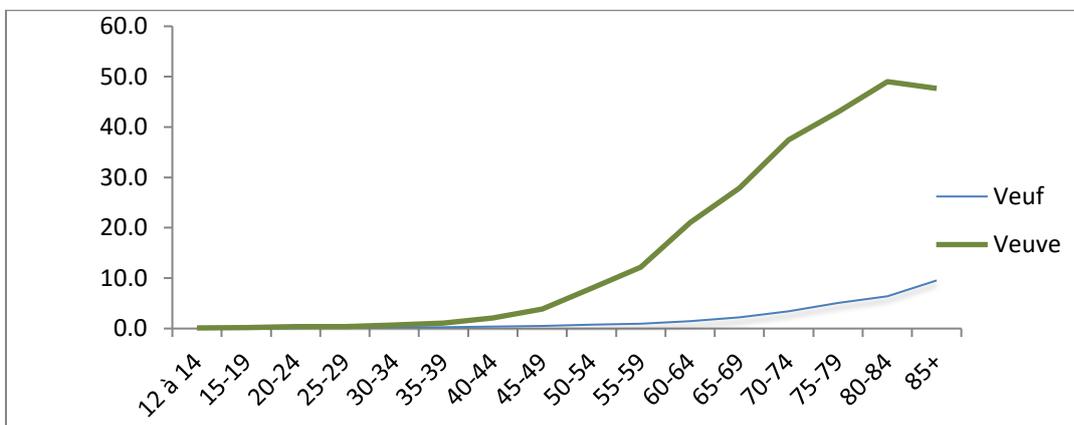
Dans l'ensemble, le graphique ci-dessous montre que le veuvage et le divorce s'intensifient avec l'âge. Cette situation concerne plus spécifiquement les individus âgés de 50 ans et plus pour le veuvage et 25 ans et plus pour le divorce. Ensuite, avant 60ans, le divorce est plus fréquent que le veuvage alors que c'est le contraire à partir de 60 ans et plus.

Graphique 4.1: Proportion (%) des divorcés et veufs par groupe d'âges



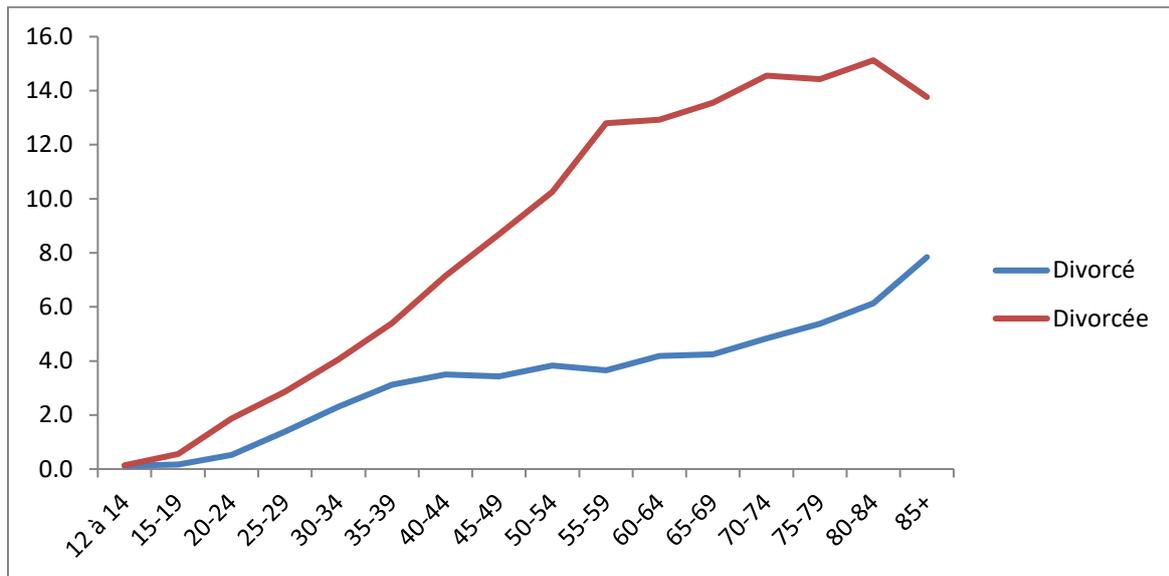
Il ressort du graphique 4.2 que, quelque soit le sexe, la rupture d'union par veuvage augmente avec l'âge. Toutefois, ce phénomène touche davantage les femmes que les hommes quelque soit le groupe d'âge à l'exception du groupe d'âge initial où il n'existe aucune différence. En plus, plus l'âge augmente, plus l'écart augmente en faveur des veuves. Ce constat s'expliquerait par le fait que plus l'âge est avancé, plus les femmes affrontent des difficultés de remariage dues par la fin de leur vie féconde. Ce qui n'est pas forcément le cas chez les hommes dont leur remariage dépendent des facteurs économiques et culturels.

Graphique 4.2 : Taux de rupture d'union par veuvage selon le sexe et le groupe d'âges



En plus, on constate, du graphique 4.3, que le divorce augmente avec l'âge. Il touche davantage les femmes que les hommes quelque soit le groupe d'âges. Toutefois, on remarque une décroissance du divorce chez les femmes à partir de 80ans et plus car à cet âge, il n'y a pas de raison de divorcer.

Graphique 4.3 : Taux de rupture d'union par divorce selon le sexe et le groupe d'âges



4.1.4. Ruptures d'union par sexe selon le niveau d'instruction

Du tableau 4.5, il ressort que la proportion des personnes vivant en rupture d'union par divorce diminue avec le niveau d'instruction. Toutefois, parmi les non célibataires ayant atteint le niveau supérieur, environ 5,0 % sont de veufs et 6,2 % sont divorcés.

Les personnes de niveau école coranique ont été nombreuses à connaître le divorce (11,1 %), sachant que les personnes de niveau d'instruction supérieur ont le taux le plus faible (3,5 %).

Aucun cas de veuvage n'est enregistré chez les personnes fréquentant l'école coranique, tandis que les individus n'ayant aucun niveau d'instruction connaissent davantage ce phénomène à 2,7 %.

Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, la proportion des veufs la plus élevée est observée chez les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction. Elle est respectivement de 0,8 % et de 4,4 %.

Parallèlement au veuvage, la proportion des divorcés la plus élevée est observée chez les personnes de niveau école coranique avec 6,7 % des cas chez les hommes et 8,3 % des cas chez les femmes.

Tableau 4.5 : Taux de ruptures d'union (en %) par sexe selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Veuf	Divorcé	Veuve	Divorcée	Veuf	Divorcé
Aucun	0,8	3,6	4,4	5,9	2,7	4,9
Ecole coranique	0,0	6,7	0,0	8,3	0,0	11,1
Primaire	0,7	5,3	2,6	6,9	1,7	6,2
Secondaire	0,6	3,7	1,6	6,4	1,1	5,1
Supérieur	0,4	2,7	0,9	4,5	0,6	3,5
Ensemble	1,1	4,0	8,0	7,9	5,0	6,2

4.1.5. Ruptures d'union par sexe selon la situation dans l'occupation

Les ruptures d'union varient selon le statut dans l'occupation. Elles sont proportionnellement de loin plus nombreuses parmi les « autres actifs » (17,5% pour le veuvage et 10,4% pour le divorce) et, dans un moindre degré, les retraités/rentiers (environ 8,9% pour le veuvage et 6,8% pour le divorce). Après les autres actifs, le divorce touche davantage les chômeurs (7,1%) que les autres. En plus, quelques soient le sexe et la situation dans l'occupation, le divorce est plus élevé que le veuvage.

En plus, quelque soit le sexe, le veuvage est plus élevé chez les autres actifs et il est plus faible chez les occupés pour les hommes et chez les personnes en quête de premier emploi (2,3%) pour les femmes. Ensuite, quelque soit la situation dans l'occupation, le veuvage touche davantage les femmes que les hommes. Cette situation s'expliquerait, notamment, par l'écart d'âge important entre conjoints (en faveur des hommes), et par la surmortalité masculine aux âges avancés.

En outre, pour les hommes, le divorce est plus élevé chez les autres actifs et plus faible chez les occupés alors que, pour les femmes, il est plus fréquent chez les retraités (12,2%) et plus faible chez les femmes au foyer. Pour les hommes, ce résultat s'expliquerait par le fait que les hommes occupés ont les moyens financiers pour assurer les besoins du ménage, ce qui n'est pas forcément le cas pour les autres actifs. Ensuite, les femmes au foyer, vue qu'elles restent dans le ménage, ont la possibilité de répondre aux besoins de son conjoint et arrivent à avoir la confiance de son partenaire ; ce qui n'est pas le cas pour les retraitées. Ces dernières ayant l'habitude de travailler et se prendre en charge voient ses avantages disparaître ; elles cherchent, alors, un nouveau partenaire pouvant assurer ses besoins habituels.

Tableau 4.6 : Taux de ruptures d'union par sexe selon la situation dans l'occupation

Situation dans l'occupation	Sexe									Effectif
	Masculin			Féminin			Ensemble			
	Marié	Veuf	Divorcé	Marié	Veuve	Divorcé	Marié	Veuf	Divorcé	
Occupé	96,2	0,5	3,3	87,8	4,4	7,8	92,8	2,1	5,1	153 080
Chômeur (large)	93,7	0,9	5,4	88,0	3,8	8,2	90,1	2,8	7,1	20 909
Quête 1 ^{er} emploi (large)	95,5	0,8	3,7	91,7	2,3	6,0	92,8	1,9	5,4	14 060
Femme au foyer	92,1	1,2	6,7	92,7	2,8	4,5	92,7	2,8	4,5	31 066
Retraité/Rentier	92,9	2,9	4,2	66,1	21,7	12,2	84,3	8,9	6,8	3 944
Autre inactif	87,3	5,1	7,6	65,7	22,8	11,5	72,1	17,5	10,4	48 273
Total	94,8	1,2	4,0	83,9	8,2	7,9	88,8	5,1	6,2	271 332

En guise de conclusion partielle

Ce chapitre sur les ruptures d'union vise essentiellement à mesurer l'ampleur du phénomène et sa variation géographique. L'analyse révèle que la proportion des ruptures d'union par veuvage chez les femmes est plus élevée que chez les hommes. Ce constat est valable aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Néanmoins, ce phénomène de veuvage a plus d'ampleur en milieu rural qu'en milieu urbain.

La rupture d'union par veuvage varie aussi selon la région. Il est plus fréquent dans la région de Ngazidja que dans les autres régions. Il augmente avec l'âge. Que ce soient la région ou l'âge, le phénomène touche plus les femmes que les hommes.

Le divorce a une incidence relativement faible. Seulement 4,0 % des hommes et 7,9% des femmes ont déclaré qu'ils sont en rupture d'union par divorce en décembre 2017. Ces proportions varient aussi bien suivant le milieu de résidence que la région de résidence. La rupture d'union par divorce affecte plus Ngazidja et Mwali que Ndzuwani

CHAPITRE 5 : NUPTIALITE DES CELIBATAIRES

L'étude de la nuptialité des célibataires se fera à partir de l'intensité et du calendrier de ce phénomène. L'intensité est définie comme le nombre de mariages célébrés pour 100 célibataires pris entre le début de la période d'exposition au risque de se marier et la fin de cette période. Quant au calendrier, il est mesuré par l'âge moyen au premier mariage, un indice résumé de la distribution par âge des premiers mariages.

En général, la période d'exposition au risque de nuptialité est comprise entre 15 et 50 ans pour les femmes et de 15 à 55 ans pour les hommes. Pour tenir compte de la précocité des mariages aux Comores et être en conformité avec le questionnaire du recensement, la borne inférieure aurait dû être ramenée à 12 ans. Mais, par souci de comparaison internationale et compte tenu de la très faible fréquence des mariages à cet âge, on retient la plage d'âge 15-50 ans.

Ce chapitre se termine par l'analyse de la déclaration du mariage à l'état-civil selon le sexe, le milieu de résidence, l'île de résidence et le niveau d'instruction. Cette déclaration confère au mariage un caractère officiel, qui permet de bénéficier sur le plan juridique des droits et des obligations des époux.

5.1. Etude au niveau national

La table de nuptialité du moment est construite à partir de la série des proportions de célibataires observées par groupe d'âges selon le sexe, tout en supposant négligeables, d'une part, la mortalité et les migrations et, d'autre part, les mariages avant 15 ans et après 50 ans.

Le tableau 6.1 présente la table de nuptialité du moment des Comores en 2017. L'analyse des proportions des célibataires montre que celles-ci décroissent avec l'âge mais beaucoup plus rapidement chez les femmes. La décroissance est plus prononcée entre 20 et 30 ans pour les hommes et entre 15 et 25 ans pour les femmes. Cette situation s'explique par l'importance de mariages à ces âges. La série des mariages, qui croît avec l'âge, atteint le maximum dans le groupe d'âges 20-30 ans chez les femmes et 25-30 ans chez les hommes avant de décroître progressivement. Il est à noter aussi que les femmes se marient plus tôt que les hommes. Ainsi, 33,7 % des mariages des célibataires sont célébrés avant 20 ans chez les femmes alors qu'à cet âge, seulement 10,4 %, l'est chez les hommes.

La quasi-totalité des personnes finissent par se marier. En effet, sur 100 célibataires de sexe masculin pris à 15 ans, 94 % contractent un premier mariage avant 50 ans. Chez les femmes, à ce même âge, 96 % ont contracté les leurs. En conséquence, le célibat définitif est très faible et ne concerne que 6 hommes et 4 femmes.

Tableau 5. 1 : Table brute de nuptialité des célibataires aux Comores

Age exact X	Masculin			Féminin		
	C_x	$m(x, x+a)$	$a n_x$	C_x	$m(x, x+a)$	$a n_x$
15	1000	98	98	1000	318	318
20	902	184	204	682	279	409
25	718	248	346	403	196	487
30	469	203	432	207	100	483
35	267	122	456	107	47	444
40	145	64	440	59	20	329
45	81	25	305	40	1	20
50	56			39		

5.2. Intensité et calendrier de la primo-nuptialité aux Comores

L'estimation de l'âge moyen au premier mariage, indicateur de calendrier se calcule à partir de la méthode de Hajnal, basée sur la répartition des proportions des célibataires par âge. Bien que cette méthode fasse souvent l'objet de critique, elle demeure l'outil d'analyse le plus couramment utilisé pour disposer des informations sur le calendrier de nuptialité. Mais comme le RGPH 2017 a collecté une information sur l'âge au premier mariage pour les personnes mariées, le calcul de l'âge moyen et l'âge médian se fera par la méthode directe.

L'âge moyen au premier mariage est estimé à 24,6 ans pour l'ensemble des deux sexes. Ainsi, il ressort du tableau 5.2 que l'âge moyen au premier mariage varie selon le sexe. En effet, il est de 27,4 ans chez les hommes contre 22,1 ans chez les femmes. Cette différence d'âge confirme la précocité du mariage des femmes. Comme l'âge moyen, l'âge médian au premier mariage est également lié au sexe. L'âge médian pour les deux sexes est estimé à 22,6 ans. Il est de loin plus élevé chez les hommes que les femmes. Alors qu'à 19,6 ans, la moitié des femmes ont contracté une première union, cet âge s'élève à 25,7 ans chez les hommes. Cela confirme la précocité du mariage chez les femmes, comparées aux hommes ; elles se marient en moyenne 5 ans plus tôt que les hommes.

Cet écart d'âge pourrait s'expliquer par des facteurs sociologiques liés à la différence entre le sexe en matière de scolarisation, aux rôles et responsabilités des conjoints au sein du couple, aux exigences et défis du marché du travail. Par exemple, l'espérance de vie scolaire généralement plus élevée chez les garçons que chez les filles, et leur entrée tardive dans la vie active sont entre autres les facteurs qui expliquent l'entrée tardive des hommes en union.

De plus, selon les us et coutumes matrimoniaux des Comores, les charges liées au mariage, notamment le coût de la cérémonie nuptiale, incombent le plus souvent aux familles des époux, mais la part la plus importante revient à la famille de l'époux. Donc l'époux avec sa famille doivent avoir le plus de moyens et, de ce fait, cette situation contribue à retarder l'entrée en mariage de l'homme. Par contre, lorsqu'une jeune fille a eu ses premiers règles et jugée mariable, elle est plus tôt poussée au mariage afin d'assurer la descendance de sa famille.

Tableau 5.2 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe aux Comores

Indices	Masculin	Féminin
Age moyen au 1er mariage	27,4	22,1
Age médian	25,7	19,6
Age modal	25	20
Célibat définitif (en pour 1000)	56	54,2

5.3. Intensité et calendrier de la primo-nuptialité selon l'île de résidence

Le tableau 5.3 montre des disparités de calendrier et d'intensité de nuptialité entre les îles. Par rapport au calendrier de nuptialité et quel que soit le sexe, Ngazidja se distingue des autres îles par son âge moyen au premier mariage plus élevé que les moyennes des deux autres îles, quel que soit le sexe. Par contre, cet âge est plus bas à Mwali (27,4 ans pour les hommes et 21,2 ans pour les femmes) et de Ndzuwani (27,7 ans pour les hommes et 22,5 ans pour les femmes).

Parallèlement, la moitié des hommes et celle des femmes se marient plus tôt à Mwali (avant 24,5 ans pour les hommes et avant 18,6 ans pour les femmes), et plus tard à Ngazidja (avant 27,1 ans pour les hommes et avant 19,9 ans pour les femmes).

Tableau 5.3 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe selon l'île de résidence

Indices	Sexe masculin	Sexe féminin
Mwali		
Age moyen au 1er mariage	26,0	20,9
Age médian	24,5	18,6
Age modal	20	18
Célibat définitif (en pour 1000)	39,5	37,3
Ndzuwani		
Age moyen au 1er mariage	26,6	21,6
Age médian	24,8	19,3
Age modal	25	20
Célibat définitif (en pour 1000)	30,2	20,7
Ngazidja		

Age moyen au 1er mariage	28,4	22,8
Age médian	27,1	19,9
Age modal	30	20
Célibat définitif (en pour 1000)	79,4	53

5.4. Intensité et calendrier de la primo-nuptialité selon le milieu de résidence

L'âge moyen et l'âge médian au premier mariage (indicateurs de calendrier) varient selon le milieu de résidence. On se marie plus précocement en milieu rural qu'en milieu urbain. En campagne, l'âge moyen au premier mariage est de 21,7 ans chez les femmes et de 27 ans chez les hommes, contre 23 ans chez les femmes et 28,1 ans chez les hommes en villes. On observe la même tendance à partir de l'âge médian au premier mariage. En milieu urbain, il est en effet de 26,7 ans pour les hommes et de 20,6 ans pour les femmes, contre respectivement 25,2 ans et 19,3 ans en milieu rural.

L'écart d'âge élevé à la primo-nuptialité entre les hommes et les femmes des deux milieux de résidence rend plus compte de la précocité des femmes à se marier que des hommes.

La différence d'âge au premier mariage entre le milieu rural et le milieu urbain résulterait des effets de l'urbanisation qui influent sur les comportements matrimoniaux. Les villes créent des normes et imposent des valeurs différentes. Généralement, à la campagne, le consentement de la jeune fille n'est pas requis pour son entrée en union. Les membres de la famille jouent un rôle important dans le choix et le projet matrimonial de la fille; ce qui n'est pas le cas pour une fille émancipée de la ville. Il faut noter aussi qu'en milieu rural, très souvent, on préfère épouser la fille au moment où celle-ci est très jeune afin de maximiser la fécondité, étant donné que la procréation constitue l'objectif premier de tout mariage.

Tableau 5.4 : Indices de la nuptialité des célibataires par sexe selon le milieu de résidence

Indices	Sexe masculin	Sexe féminin
Urbain		
Age moyen au 1er mariage	28,1	23,0
Age médian	26,7	20,6
Age modal	30	20
Célibat définitif (en pour 1000)	62,6	46
Rural		

Age moyen au 1er mariage	27,0	21,7
Age médian	25,2	19,3
Age modal	25	20
Célibat définitif (en pour 1000)	53,4	35,5

5.5. Evolution des principaux indicateurs de nuptialité de 1980 à 2017

L'analyse de l'évolution du célibat définitif (Tableau 5.5) met en évidence une tendance croissante aussi bien chez les femmes que chez les hommes entre 2003 et 2017. Chez les hommes, la proportion du célibat définitif passe 3% en 1980 à 5,6 % en 2017.. Chez les femmes, la proportion du célibat définitif a aussi augmenté entre 1980 (0,9%) et 2017 (3,9%). Cette augmentation serait due à l'évolution de la perception du mariage, l'autonomie accrue que les femmes ont acquise du fait de la scolarisation (création de l'université des Comores en 2003) et à leur entrée de plus en plus massive sur le marché du travail.

Tableau 5. 5 : Evolution de la nuptialité aux Comores de 1980 à 2017

Année	Age moyen		Ecart d'âge moyen	Célibat définitif		Age médian		Ecart d'âge médian
	Homme	Femme		Homme	Femme	Homme	Femme	
1980	26,8	20,0	6,8	3,0	0,9			
1991	28,6	22,4	6,2	3,0	1,1			
2003	29,8	23,9	5,8	5,6	1,2	28,8	23,1	5,7
2017	27,4	22,1	5,3	5,6	3,9	25,7	19,6	6,1

5.6. Déclaration des mariages

5.6.1. Déclaration selon l'âge et le sexe

La déclaration du mariage confère à celui-ci un caractère officiel, ouvrant la voie aux droits et obligations des époux. Il est question de savoir si le mariage a été déclaré à l'état-civil : si oui, était-ce dans les délais réglementaires ou par jugement supplétif ?

Ce qui frappe, c'est la proportion très élevée des mariages non déclarés. Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, environ six mariés sur dix n'ont pas déclaré leur mariage (Tableau 5.6). On note également que ce phénomène prend de l'ampleur avec l'âge. Chez les hommes, la proportion des mariages non déclarés augmente à partir de 50 ans ; chez les femmes, cette tendance s'observe à partir de 35 ans. Autrement dit, les hommes et les femmes s'engagent dans des unions non officielles à mesure que l'âge avance.

Quel que soit le sexe, le pourcentage des mariages non déclarés augmente avec l'âge jusqu'à un maximum avant de décroître. Mais on observe un schéma différent selon le sexe. Chez les femmes, cette proportion commence à un niveau

supérieur à celui des hommes (24,6% contre 20% à 12 – 14 ans), plafonne plus tôt entre 30 et 35 ans, avant de baisser de façon régulière. Chez les hommes, le plafonnement s'étale sur la plage 30 à 45 ans, avant d'amorcer la baisse.

Ce schéma différencié peut refléter les challenges auxquels les femmes font face dans le cadre du mariage. Martine Camacho (1992) a bien décrit comment l'institution du grand mariage génère l'instabilité dans les unions. En général, l'homme choisit une femme plus jeune comme (co)épouse pour le grand mariage ; ce qui entraîne parfois le divorce d'avec les premières épouses. De même, les femmes, qui n'avaient rien à dire par rapport au mariage arrangé par les familles, finissent par divorcer au bout de quelques années de mariage pour épouser (cohabiter avec) un homme de son choix, souvent plus jeune. Ceci peut expliquer la baisse rapide du pourcentage des mariages non déclarés à partir de 15 ans.

Tableau 5.6 : Répartition en (%) de la population de 12 ans et plus par groupe d'âge selon la déclaration du mariage à l'état civil et le sexe

Groupe d'âge	Déclaration du mariage					Total	Effectif
	Au délai	Jugement supplétif	Non	NSP			
Masculin							
12-14	12,9	7,1	45,9	34,1	100	170	
15-19	23,4	8,6	55,8	12,3	100	676	
20-24	25,3	9,2	60,2	5,3	100	3012	
25-29	28,4	8,2	59,8	3,5	100	7645	
30-34	31,1	10,1	55,5	3,4	100	11807	
35-39	30,6	9,9	56,1	3,4	100	13477	
40-44	30,0	10,5	55,8	3,7	100	12736	
45-49	28,9	10,7	56,6	3,7	100	11133	
50-54	26,9	10,8	57,9	4,3	100	8732	
55-59	26,3	10,1	59,2	4,4	100	6695	
60-64	22,2	8,9	63,2	5,8	100	5243	
65-69	19,3	9,0	64,8	6,8	100	4090	
70-74	15,0	8,6	68,8	7,6	100	3345	
75-79	15,1	8,3	68,2	8,3	100	2159	
80-84	11,1	6,6	71,6	10,7	100	1431	
85+	11,1	4,9	71,5	12,5	100	1317	
Total	26,9	9,7	58,8	4,6	100	93668	
Féminin							
12-14	17,1	7,5	52,8	22,6	100	252	
15-19	24,2	8,0	62,0	5,7	100	3968	
20-24	27,7	9,4	58,7	4,2	100	9954	
25-29	30,1	9,2	56,8	4,0	100	14731	
30-34	30,6	9,9	55,0	4,5	100	14969	
35-39	27,7	10,9	56,7	4,7	100	14601	
40-44	25,7	9,7	59,6	5,0	100	12069	
45-49	24,1	10,0	60,6	5,3	100	9798	
50-54	22,1	8,9	62,0	7,0	100	7813	
55-59	18,6	8,9	64,1	8,5	100	6100	
60-64	15,8	7,0	66,7	10,5	100	4947	
65-69	14,0	6,3	67,9	11,7	100	3679	
70-74	10,3	5,5	70,0	14,2	100	3109	
75-79	10,4	4,4	69,1	16,0	100	1916	
80-84	7,4	3,2	72,7	16,7	100	1529	
85+	9,0	3,2	69,4	18,4	100	1452	
Total	24,5	9,0	60,1	6,4	100	110887	

Quels que soient le sexe et le groupe d'âge, le jugement supplétif est en faible proportion mais avec une tendance beaucoup forte chez les hommes. Enfin, même la législation comorienne fixe l'âge minimum au mariage à 18 ans révolu, les adolescentes (12-14 ans et 15-19 ans) ont plus tendance à déclarer leur mariage dans les délais que leurs congénères du sexe masculin.

5.6.2. Déclaration du mariage selon le milieu de résidence

Les résultats révèlent qu'aux Comores, les mariages ne sont pas en général déclarés à l'état civil : 59,4 % des mariages sont concernés. On note une grande disparité entre milieux de résidence : en milieu rural plus de 3 mariages sur cinq (66,3 %) ne sont pas enregistrés à l'état-civil contre plus de deux sur cinq en milieu urbain (44,5 %). En outre, très peu de mariages sont déclarés dans les délais en zones rurales (18,9%), comparées au milieu urbain (40,3%).

Tableau 5.7 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par milieu de résidence selon la déclaration des mariages à l'état civil

Milieu de résidence	Déclaration					
	Dans les délais	Jugement supplétif	Non	NSP	Total	Effectif
Urbain	40,3	9,3	44,5	5,9	100	78336
Rural	18,9	9,4	66,3	5,4	100	171806
Total	25,6	9,4	59,4	5,6	100	250142

5.6.3. Déclaration du mariage et l'île de résidence

Quelle que soit l'île de résidence, la déclaration des mariages à l'état civil est faible. Bien que le niveau de Ndzuwani soit acceptable comparé aux deux autres îles, il n'en demeure pas moins qu'il reste élevé (42,4%%) (Tableau 5.8), malgré la concentration des centres d'état civil en son sein. Ainsi, il semble que d'autres facteurs influenceraient la décision d'aller déclarer les mariages, lesquels seraient en relation avec les us et coutumes. La situation de Ngazidja (65,5%) et Mwali (62,2%) semble plus grave qu'à Ngazidja. Quel rôle joue le grand mariage dans cette différenciation selon les îles ? On sait qu'il est plus répandu à Ngazidja. Les gens auraient tendance à attendre le grand mariage pour faire la déclaration à l'état-civil, au détriment des mariages contractés antérieurement.

Tableau 5.8 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par île de résidence selon la déclaration des mariages à l'état civil

Région de résidence	Déclaration					
	Au délai	Jugement supplétif	Non	NSP	Total	Effectif
Mwali	23,3	10,7	62,2	3,8	100	8201
Ndzuwani	33,3	9,1	52,7	4,9	100	50985
Ngazidja	18,7	9,4	65,5	6,4	100	58686
Total	25,6	9,4	59,4	5,6	100	117872

5.6.4. Déclaration du mariage selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction semble exercer une influence sur la propension à déclarer le mariage à l'état-civil. En effet, la proportion des mariages non déclarés diminue avec le niveau d'instruction : de 70,3 % chez les non instruits, elle n'atteint que 32,6 % chez les personnes ayant le niveau supérieur (Tableau 5.9). En outre, alors que plus de la moitié des mariages des personnes du niveau supérieur est déclarée dans les délais, cette proportion ne dépasse guère 15% chez les non instruits.

Tableau 5.9 : Répartition (en %) de la population de 12 ans ou plus par niveau d'instruction selon la déclaration des mariages à l'état civil

Niveau d'instruction	Déclaration du mariage					
	Au délai	Jugement supplétif	Non	NSP	Total	Effectif
Aucun	14,9	8,5	70,3	6,3	100	1170
Primaire	21,6	9,4	64,5	4,5	100	25
Secondaire	34,0	10,9	51,0	4,1	100	43602
Supérieur	51,8	12,8	32,6	2,8	100	59376
Coranique	18,7	7,6	68,4	5,3	100	27175
Total	29,4	9,9	56,3	4,4	100	131348

En guise de conclusion partielle

L'analyse montre que la proportion des célibataires décroît avec l'âge, mais beaucoup plus rapidement chez les femmes. La décroissance est plus prononcée entre 20 et 30 ans pour les hommes et entre 15 et 25 ans pour les femmes. Cette situation s'explique par l'importance de mariages à ces âges. Il est à noter aussi que les femmes se marient en moyenne plus 5 ans plus jeunes que les hommes (22,1 ans contre 27,4 ans chez les hommes). Cette différence d'âge confirme la précocité du mariage des femmes.

Par rapport au calendrier de nuptialité et quel que soit le sexe, Ngazidja se distingue des autres îles par son âge moyen au premier mariage plus élevé (28,4 ans chez les hommes et 22,8 ans chez les femmes) qu'à Mwali (27,4 ans pour les hommes et 21,2 ans pour les femmes) et Ndzuwani (27,7 ans pour les hommes et 22,5 ans pour les femmes). En outre, on se marie plus précocement en milieu rural qu'en villes.

Par ailleurs, l'étude de la déclaration des mariages à l'état-civil montre que la plupart d'entre eux (environ 60%) ne sont pas officiellement déclarés. On note une grande disparité entre milieux de résidence : en milieu rural plus de 3 mariages sur cinq (66,3 %) ne sont pas enregistrés à l'état-civil, contre plus de deux sur cinq en milieu urbain (44,5 %). On note également une grande disparité selon le niveau d'instruction. La non-déclaration à l'état-civil concerne surtout les mariés non instruits, ceux du niveau primaire et ceux ayant fréquenté l'école coranique. A l'opposé, la plupart des habitants du niveau supérieur (64,6%) ont enregistré leur mariage à l'état-civil, dont 51% dans les délais. Ils sont suivis de ceux du secondaire (44,9%).

CONCLUSION

L'analyse de l'état matrimonial à partir des données du recensement général de la population et de l'habitat 2017 montre que les célibataires et les mariés sont les états matrimoniaux dominants dans la population âgée de 12 ans et plus. La proportion des personnes en union est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La structure de la population selon l'état matrimonial varie selon l'île de résidence.

Les femmes se marient donc plus tôt que les hommes. L'âge au primo-nuptialité chez les hommes est de 27,4 ans contre 22,1 ans chez les femmes. Ce constat est aussi bien vrai en milieu urbain qu'en milieu rural. La même observation est faite lorsqu'on analyse l'âge médian au premier mariage selon le milieu de résidence. En milieu urbain, il est de 26,7 ans pour les hommes et de 20,6 ans pour les femmes et respectivement 25,2 ans et 19,3 ans en milieu rural.

Dans les régions (îles), l'analyse montre qu'on se marie très jeune dans la région de Mwali et beaucoup plus tard à Ngazidja. L'examen de la tendance a révélé l'amorce d'une augmentation de l'âge à la primo-nuptialité chez les femmes et une baisse chez les hommes.

La fréquence du célibat définitif est de 3,9 % pour les femmes contre 5,6 % pour les hommes, ce qui veut dire que les femmes se marient plus souvent que les hommes.

En ce qui concerne la polygamie, l'analyse des données révèle qu'elle demeure un phénomène répandu aux Comores malgré la tendance à la baisse constatée au cours du temps. Le RGPH 2017 révèle que 5,4 % d'hommes vivent dans ce type d'union. La forme la plus répandue est la polygamie avec deux femmes. Le nombre moyen de femmes par homme polygame est estimé à 2,6 au niveau national. La pratique de la polygamie concerne également toutes les régions à des degrés divers. Elle est plus répandue le milieu rural qu'en milieu urbain.

L'examen des résultats sur les ruptures d'unions montre que la proportion des personnes en rupture d'unions par veuvage est plus élevée que celle des personnes qui le sont par divorce. La rupture d'union par veuvage est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et est plus fréquente dans les villes qu'en campagnes.

RECOMMANDATIONS

A partir de l'analyse des données du recensement sur l'état matrimonial et la nuptialité, les perspectives d'actions pourraient s'articuler autour des points suivants :

- poursuivre les efforts de sensibilisation et de lutte contre les mariages précoces ainsi que la scolarisation au cours des prochaines années. A cet effet, les deux îles, Ndzuwani et Mwali, où les femmes rentrent plus précocement en union, méritent une attention toute particulière ;
- sensibiliser la population à déclarer leur mariage et les ruptures d'union à l'état civil;
- les caractéristiques socioéconomiques et culturelles qui se révèlent associées peuvent interagir et une analyse plus poussée devrait permettre de faire ressortir les effets nets de chacune de ces caractéristiques prises individuellement dans le cadre de cette analyse.

BIBLIOGRAPHIE

Martine Camacho (1992),

L. HENRY(1984), Analyse démographique : analyse et modèles, Ed. de l'INED, Paris.

Code de la famille : Loi du 3 juin 2005 portant Code de la famille, Comores

Rapport de l'enquête EDS-MICS, Comores 2012

Rapport du RGPH « Etat matrimonial et Nuptialité », Comores 2003

Rapport du RGPH « Etat matrimonial et Nuptialité »,Burkina-Faso 2006

D. TABUTIN et Jacques VALLIN, La nuptialité, in : Sources et analyse des données démographiques, 3e partie, tome II, Paris, INED, INSEE, ORSTOM, 1977, pp XXX

L. Henry et A. Blum, Technique d'analyse en démographie historique, 1988

TABLEAU SYNOPTIQUE

Etat matrimonial des personnes âgées de 12 ans et plus	Niveau
Proportion de célibataires (%)	
Homme	47,1 %
Femme	34,5 %
Milieu urbain	
Homme	48,1 %
Femme	36,9 %
Milieu rural	
Homme	46,3 %
Femme	33,4 %
Proportion des mariés (%)	
Homme	50,2 %
Femme	55,1 %
Milieu urbain	
Homme	48,4 %
Femme	53,1 %
Milieu rural	
Homme	51,1 %
Femme	56,0 %
Proportion d'hommes polygames (%)	
Milieu urbain	4,1 %
Milieu rural	6,1 %
Ensemble	5,4 %
Taux de célibat définitif (%)	
Homme	8,1 %
Femme	3,9 %
Nombre moyen	
Unité	
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,1
Nombre moyen d'épouses par polygame	2,1
Nuptialité	
Age Moyen au premier mariage	
années	
Homme	27,4
Femme	22,1
Age Médian au premier mariage	
années	
Homme	25,7
Femme	19,6

ANNEXES

A1. POPULATION DES MENAGES ORDINAIRES DE 12 ANS ET PLUS PAR SITUATION MATRIMONIALE SELON LE SEXE

Etat matrimonial	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	110520	82789	193 309
Monogame	109406	113119	222 525
Polygame2	7729	18193	25 922
Polygame3	655	630	1 285
Polygame4	87	158	245
Divorcé	5010	12344	17 354
Veuf	1446	12652	14 098
Total	234853	239885	474738

A2. REPARTITION DES HOMMES MARIÉS SELON LE TYPE DE MARIAGE ET LA REGION DE RESIDENCE

Région	Types de mariage						
	Monogame	Total poly	Poly2	Poly3	Poly4	ND	Total
Mwali	7558	649	620	24	5	1190	9397
Ndzuwani	46341	4644	4 219	375	50	7698	58683
Ngazidja	55507	3179	2 890	256	33	13816	72502
Ensemble	109406	8472	7729	655	88	22704	140582

A3. EFFECTIF DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGÉE DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE

Etat matrimonial	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Célibataire	37 658	28 376	66 034	72 862	54 413	127 275	110 520	82 789	193 309
Monogame	35 425	36 005	71 430	73 981	77 114	151 095	109 406	113 119	222 525
Polygame2	1 894	4 624	6 518	5 835	13 569	19404	7 729	18 193	25 922
Polygame3	136	125	261	519	505	1 024	655	630	1 285
Polygame4	13	40	53	75	118	193	88	158	246
Divorcé	1 770	4 064	5 834	3 240	8 280	11520	5 010	12 344	17 354
Veuf	452	3 623	4 075	994	9 029	10023	1 446	12 652	14 098
Total	77 348	76 857	154 205	157506	163 028	320534	234 854	239 885	474739

A4. REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE AGE DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LA REGION DE RESIDENCE

Région	Etat matrimonial				
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total
Homme					
Mwali	7 059	8 207	406	68	15 740
Ndzuwani	43 569	50 985	1 132	580	96 266
Ngazidja	59 893	58 686	3 473	798	122 850
Total	110521	117878	5011	1446	234 856
Femme					
Mwali	4 845	8 649	1 037	395	14 926
Ndzuwani	33 459	98 263	3 616	4 290	139628
Ngazidja	44 486	126 807	7 690	7 966	186949
Total	82790	233719	12343	12651	341503

A5. REPARTITION DE LA POPULATION DE DEUX SEXES RESIDENTE AGE DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LE GROUPE D'AGES

Groupe d'âges	Etat matrimonial				
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total
12-14	40 432	1 055	54	40	41 581
15-19	64 267	6 718	256	81	71 322
20-24	37 977	17 219	689	136	56 021
25-29	22 945	29 616	1 166	156	53 883
30-34	11 634	35 032	1 545	236	48 447
35-39	5 857	36 230	1 888	305	44 280
40-44	2 635	31 228	1 910	449	36 222
45-49	1 478	25 878	1 769	623	29 748
50-54	1 090	19 693	1 640	1 015	23 438
55-59	873	14 629	1 498	1 195	18 195
60-64	865	10 914	1 281	1 701	14 761
65-69	682	7 905	1 020	1 733	11 340
70-74	784	6 003	970	2 067	9 824
75-79	535	3 535	618	1 506	6 194
80-84	530	2 263	526	1 418	4 737
85+	723	2 063	525	1 435	4 746
Total	193 307	249 981	17 355	14 096	474 739

A6. REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 A 19 ANSPAR SEXE SELON L'ETAT MATRIMONIAL

Age	Etat matrimonial				
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total
Masculin					
12	6 987	162	8	9	7 166
13	6 903	147	8	3	7 061
14	6 679	153	9	3	6 844
15	7 265	158	5	3	7 431
16	6 715	128	11	4	6 858
17	7 751	213	12	8	7 984
18	7 026	334	11	4	7 375
19	5 875	375	21	4	6 275
Total	55 201	1 670	85	38	56 994
Féminin					
12	6 533	182	10	14	6 739
13	6 640	172	8	7	6 827
14	6 690	241	10	4	6 945
15	6 815	315	16	8	7 154
16	6 142	488	13	1	6 644
17	6 543	1 018	37	12	7 610
18	5 738	1 689	58	19	7 504
19	4 397	1 996	72	17	6 482
Total	49 498	6 101	224	82	55 905
Comores					
12	13521	344	18	24	13 907
13	13543	319	16	10	13 888
14	13369	393	20	7	13 789
15	14081	472	21	11	14 585
16	12857	616	24	5	13 502
17	14293	1 232	49	20	15 594
18	12764	2 023	69	23	14 879
19	10272	2 372	93	21	12 758
Total	104 700	7 771	310	121	112 902

A7. REPARTITION DE LA POPULATION DE 10-19 ANS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LE SEXE, L'AGE ET LA REGION DE RESIDENCE

Groupe d'âge	Etat matrimonial				
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Total
Mwali					
10-14	3076	54	2	3	3135
15-19	4518	538	2	14	5072
Total	7594	592	4	17	8207
Ndzuwani					
10-14	20024	285	10	17	20336
15-19	29314	3537	26	96	32973
Total	49338	3822	36	113	53309
Ngazidja					
10-14	17333	714	28	33	18108
15-19	30436	2641	52	146	33275
Total	47769	3355	80	179	51383

A8. REPARTITION DE LA POPULATION RESIDANTE DE 12 ANS ET PLUS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION PAR ETAT MATRIMONIAL

Niveau d'instruction	Etat matrimonial				
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total
Homme					
Aucun	402	577	22	5	1006
Autre (Coranique)	6	14	1	0	21
Primaire	26493	20903	1174	157	48727
Secondaire	53176	28211	1092	182	82661
Supérieur	13194	14910	420	64	28588
Ensemble	93271	64615	2709	408	161003
Femme					
Aucun	245	593	39	29	906
Autre (Coranique)	1	11	1	0	13
Primaire	14 870	22 699	1 741	653	39 963
Secondaire	44 464	31 165	2 158	544	78 331
Supérieur	10 849	12 265	585	114	23 813
Ensemble	70 429	66 733	4 524	1 340	143 026
Comores					
Aucun	647	1170	61	34	1912
Autre (Coranique)	7	25	2	0	34
Primaire	41363	43602	2915	810	88690
Secondaire	97640	59376	3250	726	160992
Supérieur	24043	27175	1005	178	52401
Ensemble	163700	131348	7233	1748	304029

Niveau d'instruction	Etat matrimonial				Total
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	
		Homme			
Aucun	402	577	22	5	1006
Autre (Coranique)	6	14	1	0	21
Primaire	26493	20903	1174	157	48727
Secondaire	53176	28211	1092	182	82661
Supérieur	13194	14910	420	64	28588
Ensemble	93271	64615	2709	408	161003
		Femme			
Aucun	245	593	39	29	906
Autre (Coranique)	1	11	1	0	13
Primaire	14 870	22 699	1 741	653	39 963
Secondaire	44 464	31 165	2 158	544	78 331
Supérieur	10 849	12 265	585	114	23 813
Ensemble	70 429	66 733	4 524	1 340	143 026
		Comores			
Aucun	647	1169	62	34	1912
Autre (Coranique)	7	24	3	0	34
Primaire	41363	43602	2915	810	88690
Secondaire	97640	59375	3250	726	160991
Supérieur	24042	27177	1005	178	52402
Ensemble	163699	131347	7235	1748	304029

**A9. REPARTITION DE LA POPULATION RESIDANTE DE 12 ANS ET PLUS
SELON LA SITUATION
DANS L'ACTIVITE PAR ETAT MATRIMONIAL**

Situation dans l'occupation	Etat matrimonial				
	Marie	Veuf	Divorce	Célibataire	Total
Homme					
Occupé	69435	372	2275	19274	91356
Chômeur	5701	52	317	5052	11122
Quête	3033	23	112	2865	6033
Femme foyer	1377	7	67	1505	2956
Retraité	314	4	22	136	476
Autre inactif	1963	60	86	96	2205
Total	81823	518	2879	28928	114148
Femme					
Occupé	41764	2089	3655	6478	53986
Chômeur	8894	384	818	2932	13028
Quête	7278	178	477	1886	9819
Femme foyer	2000	39	155	840	3034
Retraité	21907	650	1040	1071	24668
Autre inactif	637	206	117	74	1034
Total	82480	3546	6262	13281	105569
Comores					
Occupé	111199	2461	5930	25752	145342
Chômeur	14595	436	1135	7984	24150
Quête	10311	201	589	4751	15852
Femme foyer	3377	46	222	2345	5990
Retraité	22221	654	1062	1207	25144
Autre inactif	2600	266	203	170	3239
Total	164303	4064	9141	42209	219717

**A10. REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE DE 12 ANS ET PLUS
SELON L'ETAT MATRIMONIAL PAR STATUT DANS L'ACTIVITE ET PAR SEXE**

Statut dans l'activité	Etat matrimonial				
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Effectif
Homme					
Indépendant	11 304	46 627	276	1 542	59 749
Employeur/Patron	1 628	4 326	20	196	6 170
Salarié	12 932	172	296	1 738	15 138
Apprenti	1 114	7 397	3	5	8 519
Domestique	86	172	4	14	276
Aide familiale	761	186	30	85	1 062
Autre	109	2305	0	3	2 417
Total	27 934	53 788	629	3 583	93 331
Femme					
Indépendant	3 357	32 744	1 934	2 865	40 900
Employeur/Patron	344	1 420	40	174	1 978
Salarié	3 701	11 882	1 974	3 039	20 596
Apprenti	384	227	5	19	635
Domestique	88	486	21	66	661
Aide familiale	448	3 216	301	310	4 275
Autre	71	131	4	12	218
Total	8 393	50 106	4 279	6 485	69 263
Comores					
Indépendant	14 662	79 372	2 210	4 407	100 651
Employeur/Patron	1 972	5 747	59	370	8 148
Salarié	0	39 818	36 698	3 520	80 036
Apprenti	1 498	400	8	24	1 930
Domestique	174	671	25	79	949
Aide familiale	1 209	5 520	330	395	7 454
Autre	180	325	4	14	523
Total	19 695	131 853	39 334	8 809	199 691

**A11. REPARTITION DES HOMMES MARIÉS POLYGAMES SELON LE STATUT
DANS L'ACTIVITE ET LA REGION DE RESIDENCE**

Statut dans l'activité	Région de résidence								
	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Total		
	Mono game	Poly game	Mono game	Poly game	Mono game	Poly game	Mono game	Poly game	Total
Indépendant	2 337	220	22 533	2 352	18 120	1 066	42 990	3 637	46 627
Employeur	350	34	1 427	117	2 317	81	4 094	232	4 326
Salarié	2 687	254	23 960	2 469	20 437	1 147	26 048	1 888	27 936
Apprenti	12	1	88	1	68	3	167	5	172
Domestique	5	0	123	9	48	1	176	10	186
Aide familiale	103	5	346	29	1 680	143	2 129	176	2 305
Autre	8	0	123	6	54	3	185	9	194
Total	5 502	514	48 600	4 983	42 724	2 444	75 789	5 957	81 746

A12. REPARTITION DE LA POPULATION DE 12 ANS ET PLUS PAR SITUATION DANS L'OCCUPATION, MILIEU DE RESIDENCE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE ET LE SEXE

Situation dans l'occupation	Etat matrimonial					
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé	Ensemble	Effectif
Urbain/Homme						
Indépendant	22,5	74,2	0,3	3,1	100	16 742
Employeur/Patron	24,7	71,8	0,2	3,2	100	2 374
Salarié	20,0	77,0	0,3	2,7	100	16 246
Apprenti	86,5	13,1	0,0	0,5	100	421
Domestique	29,8	64,2	0,7	5,3	100	151
Aide familiale	25,2	67,6	2,3	4,9	100	306
Autre	37,4	61,5	0,0	1,1	100	91
Total	48,7	48,4	0,6	2,3	100	77 347
Urbain/Femme						
Indépendant	9,9	76,6	4,5	9,0	100	9 170
Employeur/Patron	17,0	71,5	1,9	9,6	100	962
Salarié	17,3	74,2	1,3	7,1	100	8 578
Apprenti	62,6	35,0	0,5	1,9	100	214
Domestique	20,9	63,6	1,8	13,8	100	225
Aide familiale	8,2	77,3	5,1	9,4	100	534
Autre	34,2	51,3	3,9	10,5	100	76
Total	36,9	53,1	4,7	5,3	100	76 856
Rural/ Homme						
Indépendant	17,5	79,5	0,5	2,4	100	43 008
Employeur/Patron	27,4	69,1	0,4	3,1	100	3 794
Salarié	0,0	49,8	46,4	3,7	100	30 973
Apprenti	85,9	13,4	0,3	0,3	100	873
Domestique	30,2	64,0	2,2	3,6	100	139
Aide familiale	23,8	73,0	0,8	2,4	100	2 875
Autre	34,7	64,8	0,0	0,5	100	213
Total	46,3	51,1	0,6	2,1	100	157 506
Rural/Femme						
Indépendant	7,7	81,0	4,8	6,4	100	31 729
Employeur/Patron	17,7	72,1	2,1	8,1	100	1 015
Salarié	41,7	31,2	27,1	0,0	100	17 657
Apprenti	59,4	36,1	1,0	3,6	100	421
Domestique	9,2	78,9	3,9	8,0	100	435
Aide familiale	10,8	74,9	7,3	7,0	100	3 741
Autre	31,7	64,8	0,7	2,8	100	142
Total	33,4	56,0	5,5	5,1	100	163 029

Comores						
Indépendant	14,6	78,9	2,2	4,4	100	100 651
Employeur/Patron	24,2	70,5	0,7	4,5	100	8 148
Salarié	0,0	49,8	45,9	4,4	100	80 036
Apprenti	77,6	20,7	0,4	1,2	100	1 930
Domestique	18,3	70,7	2,6	8,3	100	949
Aide familiale	16,2	74,1	4,4	5,3	100	7 454
Autre	34,4	62,1	0,8	2,7	100	523
Total	40,7	52,7	3,0	3,7	100	474 738

A13. REPARTITION EN (%) DE LA POPULATION RESIDENTE DE 12 ANS ET PLUS SELON L'ETAT MATRIMONIAL PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET PAR SEXE

Catégorie socioprofessionnelle	Etat matrimonial				
	Marié	Veuf	Divorcé	Célibataire	Total
	Masculin				
Agriculteur	6144	37	196	1139	7516
Artisan	103	0	10	66	179
Cadre	9212	29	227	2626	12094
Technicien	3971	12	130	1450	5563
Employé	8205	46	293	2252	10796
Ouvrier	41463	244	1482	13316	56505
Autre sans profession	56	0	0	32	88
Total	69154	368	2338	20881	92741
Féminin					
Agriculteur	1363	104	95	119	1681
Artisan	22	2	2	3	29
Cadre	5197	83	313	1498	7091
Technicien	3357	43	241	1090	4731
Employé	8867	381	951	1119	11318
Ouvrier	36157	1806	2644	4339	44946
Autre sans profession	21	1	1	2	25
Total	54984	2420	4247	8170	69821
Comores					
Agriculteur	7507	141	291	1258	9197
Artisan	125	2	12	69	208
Cadre	14409	112	540	4124	19185
Technicien	7328	55	371	2540	10294
Employé	17072	427	1244	3371	22114
Ouvrier	77620	2050	4126	17655	101451
Autre sans profession	77	1	1	34	113
Total	124138	2788	6585	29051	162562

A14. REPARTITION DES HOMMES MARIÉS POLYGAMES SELON LA SITUATION DANS L'OCCUPATION ET LA RÉGION DE RÉSIDENCE

Situation dans l'occupation	Région de résidence								
	Mwali		Ndzuwani		Ngazidja		Total		Total
	Mono game	Poly game	Mono game	Poly game	Mono game	Poly game	Mono game	Poly game	
Occupé	5 494	542	35 337	3 671	40 652	2 164	81 483	377	87860
Chômeur	474	24	2 839	258	3 499	158	6 812	440	7252
Quête emploi	394	21	2 054	166	1 082	44	3 530	231	3761
Femme	21	0	180	9	179	7	380	16	396
Retraité	172	23	769	103	1 312	117	2 253	243	2496
Inactif	702	24	3 821	335	6 978	622	11 501	981	12482
Total	7 257	634	45 000	4 542	53 702	3 112	105 959	8 288	114247

A15. REPARTITION DES COUPLES PAR MILIEU DE RÉSIDENCE SELON L'ÉCART D'ÂGE

Milieu de résidence	Ecart d'âge avec le conjoint							Total
	Même âge	Homme plus âgé de moins	Homme plus âgé de 5-9	Homme plus âgé de 10 ans et plus	Femme plus âgée de moins	Femme plus âgée de	Femme plus âgée de 10 ans et plus	
Urbain	3191	22990	29237	39002	2771	3506	4231	33 279
Rural	1 308	7 591	9 208	10 727	1 326	1 592	1 527	71 649
Total	1 883	15 399	20 029	28 275	1 445	1 914	2 704	104 928

A16. REPARTITION DES COUPLES PAR RÉGION DE RÉSIDENCE SELON L'ÉCART D'ÂGE

Région	Ecart d'âge avec le conjoint							Total
	Même âge	Homme plus âgé de moins	Homme plus âgé de 5-9	Homme plus âgé de 10 ans et plus	Femme plus âgée de moins	Femme plus âgée de	Femme plus âgée de 10 ans et plus	
Mwali	215	1 620	2 238	2 935	154	171	221	7 553
Ndzuwani	1 463	12 024	14 211	15 897	1 734	2 149	2 226	49 705
Ngazidja	1 513	9 346	12 789	20 170	884	1 185	1 783	47 671
Total	3 191	22 990	29 237	39 002	2 771	3 506	4 231	104 928

A17. REPARTITION PAR MILIEU DE RESIDENCE ET NIVEAU D'INSTRUCTION DE L'EPOUX SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DE L'EPOUSE

Niveau d'instruction de l'époux	Niveau d'instruction de l'épouse					Total
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	Coranique	
Aucun	1992	559	398	130	441	3520
Primaire	12040	579	3925	1218	2776	20538
Secondaire	16939	698	6067	2237	3444	29385
Supérieur	10090	437	3648	1614	1777	17566
Ecole coranique	12605	438	1896	628	6989	22556
Total	53666	2711	15934	5827	15427	93565

A18. REPARTITION PAR ESPACE GEOGRAPHIQUE DE RESIDENCE PAR TYPE DE MARIAGE SELON LE SEXE

Sexe	Monogame	Poly de rang 1	Poly de rang 2	Poly de rang 3	Poly de rang 4	Total poly	Total
Comores							
Homme	109406	0	7729	655	87	8471	117877
Femme	113119	12198	5995	630	158	18981	132100
Total	222525	12198	13724	1285	245	27452	249977
Mwali							
Homme	7 558	0	620	24	5	649	8 207
Femme	7 091	1 067	461	22	8	1558	8 649
Total	14 649	1 067	1 081	46	13	2207	16 856
Ndzuwani							
Homme	46 341	0	4 219	375	50	4 644	50 985
Femme	47 709	5 597	3 134	333	67	9 131	56 840
Total	94 050	5 597	7 353	708	117	13 775	107 825
Ngazidja							
Homme	55 507	0	2 890	256	33	3 179	58 686
Femme	58 319	5 534	2 400	276	83	8 293	66 612
Total	113 826	5 534	5 290	532	116	11 472	125 298
Urbain							
Homme	35425	0	1894	136	13	2043	37468
Femme	36005	3225	1399	125	40	4789	40794
Total	71430	3225	3293	261	53	6832	78262
Rural							
Homme	73981	0	5835	519	75	6429	80410
Femme	77114	8973	4596	505	118	14192	91306
Total	151095	8973	10431	1024	193	20621	171716

A19. NOMBRE DE MARIAGES CONTRACTES EN MILIEU URBAIN SELON LE SEXE ET L'AGE

Masculin				Féminin			
Age=x	Marié=n	Age*Marié	Marié cumulé	Age	Mariée	Age*Mariée	Marié cumulée
15	232	3480	323	15	247	3705	1819
16	207	3312	530	16	223	3568	2 042
17	412	7004	942	17	429	7293	2 471
18	760	13680	1 702	18	778	14004	3 249
19	982	18658	2 684	19	1 001	19019	4 250
20	2 153	43060	4 837	20	2 173	43460	6 423
21	998	20958	5 835	21	1 019	21399	7 442
22	1 297	28534	7 132	22	1 319	29018	8 761
23	1 241	28543	8 373	23	1 264	29072	10 025
24	1 253	30072	9 626	24	1 277	30648	11 302
25	2 833	70825	12 459	25	2 858	71450	14 160
26	1 429	37154	13 888	26	1 455	37830	15 615
27	1 596	43092	15 484	27	1 623	43821	17 238
28	1 761	49308	17 245	28	1 789	50092	19 027
29	1 389	40281	18 634	29	1 418	41122	20 445
30	3 022	90660	21 656	30	3 052	91560	23 497
31	1 047	32457	22 703	31	1 078	33418	24 575
32	1 236	39552	23 939	32	1 268	40576	25 843
33	798	26334	24 737	33	831	27423	26 674
34	737	25058	25 474	34	771	26214	27 445
35	1 122	39270	26 596	35	1 157	40495	28 602
36	626	22536	27 222	36	662	23832	29 264
37	512	18944	27 734	37	549	20313	29 813
38	487	18506	28 221	38	525	19950	30 338
39	394	15366	28 615	39	433	16887	30 771
40	509	20360	29 124	40	549	21960	31 320
41	165	6765	29 289	41	206	8446	31 526
42	162	6804	29 451	42	204	8568	31 730
43	110	4730	29 561	43	153	6579	31 883
44	82	3608	29 643	44	126	5544	32 009
45	115	5175	29 758	45	160	7200	32 169
46	52	2392	29 810	46	98	4508	32 267
47	66	3102	29 876	47	113	5311	32 380
48	50	2400	29 926	48	98	4704	32 478
49	19	931	29 945	49	68	3332	32 546
50	62	3100	30 007	50	112	5600	32 658
Total	29 916	826 011		Total	31 086	867 921	

$$\text{Age moyen} = \frac{\sum_{i=1}^n nix_i}{\sum_{i=1}^n ni} \quad \text{où } n = \text{marié} \text{ et } x = \text{âge}$$

A20. NOMBRE DE MARIAGES CONTRACTES EN MILIEU RURAL SELON LE SEXE ET L'AGE

Masculin				Féminin			
Age	Marié	Age*Marié	Marié cumulé	Age	Mariée	Age*Mariée	Mariée cumulée
15	563	8445	563	15	578	8670	4969
16	542	8672	1 105	16	558	8928	5 527
17	1 143	19431	2 248	17	1 160	19720	6 687
18	2 126	38268	4 374	18	2 144	38592	8 831
19	2 740	52060	7 114	19	2 759	52421	11 590
20	6 610	132200	13 724	20	6 630	132600	18 220
21	2 608	54768	16 332	21	2 629	55209	20 849
22	3 228	71016	19 560	22	3 250	71500	24 099
23	3 073	70679	22 633	23	3 096	71208	27 195
24	2 920	70080	25 553	24	2 944	70656	30 139
25	7 247	181175	32 800	25	7 272	181800	37 411
26	3 101	80626	35 901	26	3 127	81302	40 538
27	3 755	101385	39 656	27	3 782	102114	44 320
28	3 469	97132	43 125	28	3 497	97916	47 817
29	3 011	87319	46 136	29	3 040	88160	50 857
30	6 479	194370	52 615	30	6 509	195270	57 366
31	1 780	55180	54 395	31	1 811	56141	59 177
32	2 172	69504	56 567	32	2 204	70528	61 381
33	1 307	43131	57 874	33	1 340	44220	62 721
34	1 195	40630	59 069	34	1 229	41786	63 950
35	1 997	69895	61 066	35	2 032	71120	65 982
36	911	32796	61 977	36	947	34092	66 929
37	842	31154	62 819	37	879	32523	67 808
38	873	33174	63 692	38	911	34618	68 719
39	634	24726	64 326	39	673	26247	69 392
40	925	37000	65 251	40	965	38600	70 357
41	235	9635	65 486	41	276	11316	70 633
42	244	10248	65 730	42	286	12012	70 919
43	191	8213	65 921	43	234	10062	71 153
44	132	5808	66 053	44	176	7744	71 329
45	233	10485	66 286	45	278	12510	71 607
46	100	4600	66 386	46	146	6716	71 753
47	113	5311	66 499	47	160	7520	71 913
48	77	3696	66 576	48	125	6000	72 038
49	78	3822	66 654	49	127	6223	72 165
50	98	4900	66 752	50	148	7400	72 313
Total	66 752	1 771 534		Total	67 922	1 813 444	

$$\text{Age médian} = x_i + \frac{[N/2 - N_i] * (x_j - x_i)}{(N_j - N_i)}$$

A21. NOMBRE DE MARIAGES CONTRACTES A MWALI SELON LE SEXE ET L'AGE

Masculin				Féminin			
Age	Marié	Age*Marié	Marié cumulé	Age	Marié	Age*Marié	Marié cumulé
15	88	1320	88	15	664	9960	664
16	81	1296	169	16	707	11312	1371
17	182	3094	351	17	798	13566	2169
18	309	5562	660	18	1055	18990	3224
19	369	7011	1 029	19	736	13984	3960
20	876	17520	1 905	20	902	18040	4862
21	296	6216	2 201	21	275	5775	5137
22	394	8668	2 595	22	311	6842	5448
23	358	8234	2 953	23	323	7429	5771
24	299	7176	3 252	24	234	5616	6005
25	812	20300	4 064	25	378	9450	6383
26	303	7878	4 367	26	170	4420	6553
27	411	11097	4 778	27	186	5022	6739
28	356	9968	5 134	28	164	4592	6903
29	280	8120	5 414	29	97	2813	7000
30	610	18300	6 024	30	158	4740	7158
31	164	5084	6 188	31	48	1488	7206
32	202	6464	6 390	32	49	1568	7255
33	133	4389	6 523	33	39	1287	7294
34	114	3876	6 637	34	15	510	7309
35	204	7140	6 841	35	31	1085	7340
36	89	3204	6 930	36	19	684	7359
37	72	2664	7 002	37	17	629	7376
38	57	2166	7 059	38	5	190	7381
39	45	1755	7 104	39	3	117	7384
40	64	2560	7 168	40	12	480	7396
41	15	615	7 183	41	2	82	7398
42	10	420	7 193	42	2	84	7400
43	15	645	7 208	43	1	43	7401
44	6	264	7 214	44	0	0	7401
45	8	360	7 222	45	1	45	7402
46	13	598	7 235	46	0	0	7402
47	1	47	7 236	47	0	0	7402
48	5	240	7 241	48	0	0	7402
49	2	98	7 243	49	0	0	7402
50	5	250	7 248	50	0	0	7402
Total	7 248	184599	26,0	Total	7402	150843	

A22. NOMBRE DE MARIAGES CONTRACTES A NDZUWANI SELON LE SEXE ET L'AGE

Masculin				Féminin			
Age	Marié	Age*Marié	Marié cumulé	Age	Mariée	Age*Mariée	Mariée cumulée
15	354	5310	354	15	2 951	44265	2951
16	386	6176	740	16	3 115	49840	6 066
17	779	13243	1 519	17	3 957	67269	10 023
18	1 451	26118	2 970	18	5 957	107226	15 980
19	1 996	37924	4 966	19	5 260	99940	21 240
20	4 521	90420	9 487	20	6 397	127940	27 637
21	1 854	38934	11 341	21	2 376	49896	30 013
22	2 373	52206	13 714	22	2 517	55374	32 530
23	2 255	51865	15 969	23	2 135	49105	34 665
24	2 130	51120	18 099	24	1 849	44376	36 514
25	5 045	126125	23 144	25	2 616	65400	39 130
26	2 353	61178	25 497	26	1 370	35620	40 500
27	2 503	67581	28 000	27	1 280	34560	41 780
28	2 347	65716	30 347	28	1 149	32172	42 929
29	2 088	60552	32 435	29	847	24563	43 776
30	3 986	119580	36 421	30	1 120	33600	44 896
31	1 154	35774	37 575	31	411	12741	45 307
32	1 353	43296	38 928	32	326	10432	45 633
33	850	28050	39 778	33	225	7425	45 858
34	708	24072	40 486	34	200	6800	46 058
35	1 085	37975	41 571	35	201	7035	46 259
36	539	19404	42 110	36	125	4500	46 384
37	429	15873	42 539	37	96	3552	46 480
38	447	16986	42 986	38	88	3344	46 568
39	353	13767	43 339	39	61	2379	46 629
40	384	15360	43 723	40	60	2400	46 689
41	160	6560	43 883	41	25	1025	46 714
42	142	5964	44 025	42	21	882	46 735
43	98	4214	44 123	43	6	258	46 741
44	75	3300	44 198	44	11	484	46 752
45	110	4950	44 308	45	19	855	46 771
46	39	1794	44 347	46	2	92	46 773
47	68	3196	44 415	47	9	423	46 782
48	40	1920	44 455	48	7	336	46 789
49	34	1666	44 489	49	11	539	46 800
50	46	2300	44 535	50	12	600	46 812
Total	44 535	1160469		Total	46 812	987248	

A23. NOMBRE DE MARIAGES CONTRACTES A NGAZIDJA SELON LE SEXE ET L'AGE

Masculin				Féminin			
Age	Marié	Age*Marié	Marié cumulé	Age	Mariée	Age*Mariée	Mariée cumulée
15	353	5295	353	15	3173	47595	3173
16	281	4496	634	16	2891	46256	6064
17	594	10098	1 228	17	3760	63920	9824
18	1 125	20250	2 353	18	5522	99396	15346
19	1 357	25783	3 710	19	4510	85690	19856
20	3 366	67320	7 076	20	6056	121120	25912
21	1 455	30555	8 531	21	2364	49644	28276
22	1 758	38676	10 289	22	2508	55 176	30784
23	1 700	39100	11 989	23	2074	47702	32858
24	1 743	41832	13 732	24	2123	50952	34981
25	4 222	105550	17 954	25	3329	83225	38310
26	1 874	48724	19 828	26	1730	44980	40040
27	2 436	65772	22 264	27	1824	49248	41864
28	2 527	70756	24 791	28	1735	48580	43599
29	2 031	58899	26 822	29	1386	40194	44985
30	4 904	147120	31 726	30	2089	62670	47074
31	1 509	46779	33 235	31	670	20770	47744
32	1 853	59296	35 088	32	742	23744	48486
33	1 121	36993	36 209	33	494	16302	48980
34	1 110	37740	37 319	34	395	13430	49375
35	1 831	64085	39 150	35	569	19915	49944
36	909	32724	40 059	36	249	8964	50193
37	853	31561	40 912	37	239	8843	50432
38	855	32490	41 767	38	225	8550	50657
39	630	24570	42 397	39	161	6279	50818
40	984	39360	43 381	40	142	5680	50960
41	224	9184	43 605	41	42	1722	51002
42	255	10710	43 860	42	36	1512	51038
43	187	8041	44 047	43	40	1720	51078
44	134	5896	44 181	44	15	660	51093
45	230	10350	44 411	45	40	1800	51133
46	102	4692	44 513	46	10	460	51143
47	110	5170	44 623	47	8	376	51151
48	83	3984	44 706	48	18	864	51169
49	61	2989	44 767	49	7	343	51176
50	109	5450	44 876	50	16	800	51192
Total	44 876	1252290		Total	51192	1139082	

A24. NOMBRE DE MARIAGES CONTRACTES AUX COMORES SELON LE SEXE ET L'AGE

Masculin				Féminin			
Age	Marié	Age*Marié	Marié cumulé	Age	Mariée	Age*Mariée	Mariée cumulée
15	795	11925	795	15	6788	101820	6788
16	749	11984	1544	16	6712	107392	13500
17	1555	26435	3099	17	8515	144755	22015
18	2886	51948	5985	18	12533	225594	34548
19	3722	70718	9707	19	10506	199614	45054
20	8763	175260	18470	20	13356	267120	58410
21	3606	75726	22076	21	5015	105315	63425
22	4525	99550	26601	22	5336	117392	68761
23	4314	99222	30915	23	4532	104236	73293
24	4172	100128	35087	24	4207	100968,0	77500
25	10079	251975	45166	25	6323	158075	83823
26	4531	117806	49697	26	3270	85020	87093
27	5351	144477	55048	27	3289	88803	90382
28	5230	146440	60278	28	3049	85372	93431
29	4399	127571	64677	29	2331	67599	95762
30	9501	285030	74178	30	3368	101040	99130
31	2827	87637	77005	31	1129	34999	100259
32	3408	109056	80413	32	1117	35744	101376
33	2104	69432	82517	33	758	25014	102134
34	1931	65654	84448	34	610	20740	102744
35	3118	109130	87566	35	802	28070	103546
36	1537	55332	89103	36	393	14148	103939
37	1355	50135	90458	37	352	13024	104291
38	1360	51680	91818	38	318	12084	104609
39	1028	40092	92846	39	226	8814	104835
40	1434	57360	94280	40	214	8560	105049
41	399	16359	94679	41	68	2788	105117
42	407	17094	95086	42	59	2478	105176
43	300	12900	95386	43	48	2064	105224
44	214	9416	95600	44	26	1144	105250
45	348	15660	95948	45	60	2700	105310
46	153	7038	96101	46	12	552	105322
47	179	8413	96280	47	18	846	105340
48	127	6096	96407	48	26	1248	105366
49	98	4802	96505	49	18	882	105384
50	160	8000	96665	50	29	1450	105413
Total	96665	2597481			105413	2277464	